



La Conférence

Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Année judiciaire 2018-2019 – N° 1 – Septembre 2018 - Novembre 2018
Gent X – P 801284



IL EST TEMPS D'OUVRIR LES YEUX SUR VOTRE PENSION !



WWW.IBIS-ADVERTISING.COM

SOYEZ PRÉVOYANT... ET, DÈS AUJOURD'HUI, PENSEZ À DEMAIN
AVEC LA PENSION LIBRE COMPLÉMENTAIRE POUR INDÉPENDANTS (PLCI)
ET LA CONVENTION DE PENSION POUR TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS (CPTI)

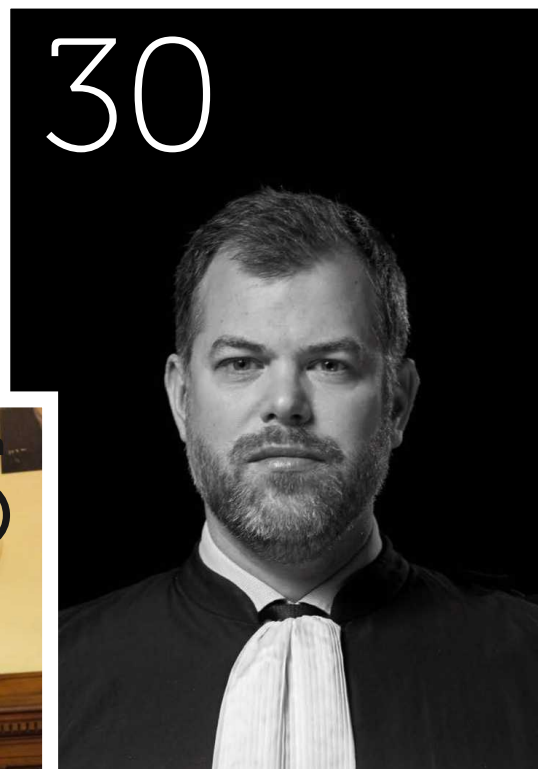
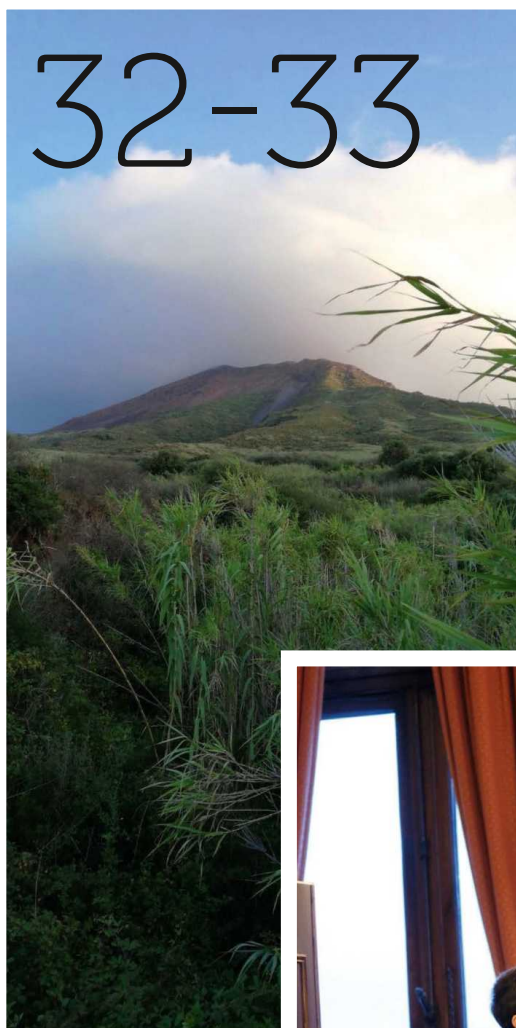


DÉCOUVREZ NOS PRODUITS DE PENSION
POUR AVOCATS, HUISSIERS DE JUSTICE
ET AUTRES INDÉPENDANTS

Pour toute question ou proposition personnalisée,
contactez-nous à l'adresse info@cpah.be ou appelez-nous au 02 534 42 42

AVENUE DE LA TOISON D'OR 64, 1060 BRUXELLES - INFO@CPAH.BE - WWW.CPAH.BE

IRP agréée le 30/07/2007 sous le n° 55002



- | | | | | | |
|--------------|----------------------------------|--------------|---------------------------------------|--------------|--------------------|
| 5 | Editorial | 16 | Compte-rendu :
Lejeune et Janson | 27-29 | Prix |
| 6-7 | La commission 2018-
2019 | 17-18 | Compte-rendu :
ciné-club | 30-31 | Save the date |
| 8-10 | Accueil | 19 | Assemblée générale du
21 juin 2018 | 32-33 | Voyage : la Sicile |
| 12-13 | Compte-rendu :
Afrique du Sud | 20-21 | La voix de la
Conférence | 34 | Gastronomie |
| 14 | Compte-rendu : magie | 22-26 | Formations | 35 | Calendrier en bref |
| 15 | Compte-rendu : PLA | | | | |

Graphisme, lay-out, coordination et
corrections: Wolters Kluwer
Wolters Kluwer

Votre avenir professionnel? Comme sur des roulettes!



ING Privalis,
15 ans
d'expertise!

Le monde juridique évolue sans cesse. Alors mieux vaut avoir un partenaire fiable pour vous accompagner.

Comme **90% de vos confrères**, faites confiance aux services Privalis d'ING. Des conseils, des solutions et des offres promotionnelles sur mesure pour vos besoins professionnels et privés depuis 15 ans déjà.

ing.be/privalisservices





Par Anne-Claire Dombret

Chers Confrères,
Chers Amis de la CJBB.

La Conférence vous ouvre ses pages.
Vous souhaitez traiter d'un sujet qui vous
tient à cœur ? Vous avez envie de mettre un
aspect de notre métier à l'honneur ? Ou,
simplement, vous aspirez à tenir la plume ?

Si tel est le cas, n'hésitez pas à contacter la
Secrétaire de la CJBB
(adespontin@buylelegal.eu).

La CJBB se réjouit déjà
de vous lire !

Rencontrons-nous.

Ouvrez donc votre agenda et trouvons une date.

Avec quoi pourrions-nous vous faire plaisir à l'occasion de cette rentrée judiciaire ?

Si vous aimez rêver, nous vous inviterons à vous laisser séduire par les terres volcaniques et le soleil ardent de la Sicile.

Si vous aimez rire, venez donc vous initier à l'improvisation ou encore affronter nos magistrats autour d'un Trivial Pursuit géant.

Si vous voulez renforcer vos talents oratoires, pourquoi ne pas récolter quelques points de formation en vous offrant un accompagnement individuel en prise de parole ?

Enfin, si vous souhaitez vous laisser inspirer, venez donc écouter notre confrère Martin Pradel, du barreau de Paris, nous parler des avocats qui, à travers le monde, mettent leur vie en danger pour exercer notre métier.

Pour ma part, je fais le vœu d'une année où je rêverai, où je rirai, où je ferai toujours de mon mieux et où je me laisserai inspirer par la joie, la beauté et la force de ceux dont je croiserai le chemin.

Il s'agit de mon équipe, d'abord, qui vient d'entrer en fonction et qui prend ses marques.

Et puis il y a vous.

Rencontrons-nous, chers confrères.

Je fais le vœu que vous fassiez partie de ce chemin,

parce qu'une rentrée est l'occasion de nouveaux visages,

parce qu'ensemble, nous pouvons faire beaucoup de choses,

parce que le Jeune Barreau vous veut du bien, tout simplement.

2018-2019

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE



Présidente
Anne-Claire Dombret

Avenue Molière, 256
1180 Bruxelles
t 02/344 50 56
f 02/344 55 65
acd@kalamian.be



Vice-président
Jérôme Henri

Avenue de Fré, 229
1180 Bruxelles
t 02/379 39 76
f 02/379 39 79
avocat@jhenri.be



Directrice
Christine Rizzo

Boulevard Brand
Whitlock, 87/10
1200 Bruxelles
t 02/739 46 10
f 02/739 18 98
christine.rizzo@reliancelaw.be



Ancien président
François Viseur

Avenue Louise, 140
1050 Bruxelles
t 02/319 01 02
f 02/319 01 10
f.viseur@earthavocats.com



Orateur de rentrée
Vincent Defraiteur

Rue des Minimes, 41
1050 Bruxelles
t 02/340 71 20
f 02/345 82 78
vincent.defraiteur@minimes41.be



Audrey Despontin

Avenue Louise, 523
1050 Bruxelles
t 02/600 52 00
f 02/600 52 01
adespontin@buylegal.eu
Secrétaire
Rédacteur en chef de La Conférence



Stéphanie Michiels

Rue Joseph Stevens, 7
1000 Bruxelles
t 0498/50 29 10
smichiels@crowell.com
Trésorier
Sponsoring



Edouard Huysmans

Avenue Louise, 391/2
1050 Bruxelles
t 0474/74 67 16
f 02/627 77 07
ehuysmans@sygmavocat.eu
Officier de bouche



Sarah Durant

t 0479/13 71 93
Sarah.durant@skynet.be
Activités scientifiques
(jusqu'au 30 septembre 2018)



Essya Kastally

Rue Dieudonné Lefèvre, 17/7
1020 Bruxelles
t 02/538 60 80
f 02/538 61 01
e.kastally@avocat.be
Secrétaire adjoint
Rédacteur en chef adjoint de la
Conférence



Nicolas Gillet

Place A. Leemans, 20
1050 Bruxelles
t 0488/42 27 17
f 02/347 05 65
nicolas.gillet@dewitlawoffice.be
Trésorier adjoint
Sponsoring adjoint



Caroline Heymans

Rue de Wynants, 23
1000 Bruxelles
t 0479/65 97 36
f 02/503 80 11
c.heyman@dnh-legal.be
Officier de bouche adjoint



Benjamin Jesuran

Avenue Louise, 480/9
1050 Bruxelles 1170 Bruxelles
t 02/290 39 00
f 02/390 39 39
bjesuran@hvdb.com
Activités scientifiques - Colloques



Arnaud Hamman

Boulevard Brand Whitlock, 132
1200 Bruxelles
t 02/737.10.40
f 02/737.10.45
ah@d-lawfirm.be
Activités scientifiques - Midis de la
formation



Patricia Thoelen

Place Poelaert, 1
1000 Bruxelles
t 02/508 66 43
f 02/519 85 61
secretariat@cjbb.be
secrétaire administrative



Par Michel Forges

LE MOT DU BÂTONNIER

Chic, une nouvelle rentrée

La rentrée judiciaire, c'est comme la rentrée des classes : une nouvelle étape, une occasion de faire table rase des mauvaises habitudes et de prendre de nouvelles résolutions !

Qui ne se sent transporté par cette remise à zéro, qui fait de nous des êtres neufs, débarrassés des soucis du mois de juin et des rancœurs de l'année écoulée ? L'avenir est une page blanche, et il ne tient qu'à nous - et à notre enthousiasme, à notre optimisme, à notre respect des autres et de nous-mêmes - de faire de 2018-2019 une année réussie, entendons par là une année où la joie prend le pas sur les inquiétudes, les regrets ou les reproches.

Certes, tout n'est pas rose, nous ne vivons pas dans le monde des Bisounours, et l'avenir de notre profession n'est pas garanti : notre humanisme est menacé par la course à la rentabilité, l'évolution de la Justice est incertaine et une frénésie législative déconcertante anéantit les bonnes vieilles normes qui semblaient immuables.

Pour autant, ne perdons pas courage.

Cela pourrait être pire, c'est pire dans d'autres pays, et il appartient à chacun de nous, par une forte résistance, dans le respect de notre serment et de nos institutions, de renverser la vapeur.

C'est le bon moment pour retrouver nos manches, redécouvrir nos valeurs, larguer ce qui nous alourdit, combattre les faux progrès, en un mot : ressusciter.

A l'avocat perdu, jeune stagiaire qui ne connaît encore personne ou briscard en proie à un sentiment d'abandon, au stagiaire qui prête serment

aujourd'hui dans l'ignorance des défis qui l'attendent, au praticien qui constate que 12 heures de travail quotidien ne suffisent plus pour lire les emails qui chaque jour s'accumulent, la Conférence tend la main.

Confraternelle comme le barreau se doit de l'être, la Conférence du jeune barreau accueille tout un chacun, au fil de ses activités scientifiques ou récréatives : qui fréquente la Conférence ignore le désespoir ou l'angoisse !

Je suis heureux de partager avec vous les espérances de la rentrée judiciaire, de former le vœu qu'en multipliant nos rencontres, nous soyons animés de la volonté de devenir les meilleurs avocats de tous les temps, des hommes et des femmes qui rendent service, avec compétence et courtoisie, au point que leurs clients, leurs confrères, les juges et tous les gens de justice leur font entièrement confiance et affichent une mine réjouie dès qu'ils apparaissent.

N'ayons pas peur d'être des porteurs de torche, ne nous transformons pas en robots et préservons ce savoir-vivre qui fait la richesse de notre profession.

Le Conseil de l'Ordre continuera à encourager les nombreuses initiatives du Jeune Barreau, ses formations, ses activités, ses concours, ses exercices de plaidoirie.

Vite, la rentrée !

Et qu'au fil de nos bonnes résolutions jaillisse le plaisir de nous rencontrer et de contribuer à un monde meilleur.

LE BILLET DU VICE-PRÉSIDENT



Par Jérôme Henri

J'ai le plaisir et l'honneur d'exercer cette année la fonction de vice-président de la Conférence du jeune barreau.

Le plaisir car il s'agit d'une nouvelle occasion de vous rencontrer et de vous côtoyer pendant les trois années à venir.

L'honneur, dans la mesure où je pourrai travailler à vos côtés et œuvrer à votre service.

Le service est en effet la raison d'être de la Conférence. Le jeune barreau se doit d'offrir aux avocats bruxellois une formation scientifique de qualité, un éveil culturel, intellectuel et oratoire, ainsi que des moments de rencontre chers à notre profession.

Préparer l'année judiciaire 2019-2020 et perpétuer cette tradition constitue ma première mission en qualité de vice-président.

Je formule un vœu qui tient lieu de présage : 2019-2020 sera une belle année, dans la continuité de celle que vous proposera Me Anne-Claire Dombret.

La seconde mission qui m'incombe me tient particulièrement à cœur, en ma qualité d'ancien délégué des stagiaires.

J'aurai la chance de siéger au sein de la commission du stage du barreau de Bruxelles.

Cet organe, présidé par le Dauphin, a pour fonction de traiter de toutes questions relatives au stage mais également des différends entre stagiaires et maîtres de stage.

La commission du stage est donc le lieu d'accueil des stagiaires et d'expression des difficul-

tés rencontrées. Elle constitue de la sorte un rempart contre l'isolement auquel peuvent être confrontés les plus jeunes d'entre nous.

Elle peut être saisie par un de ses membres, un stagiaire, un maître de stage ou le Bâtonnier. Songez-y.

Enfin, l'essentiel de mon temps sera consacré au jury des exercices de plaidoirie, que je suis appelé à présider.

Fermez les yeux un instant et faites rejaillir en vous le souvenir de cet exercice, de votre exercice de plaidoirie.

Ce sont près de 310 stagiaires qui connaîtront cette expérience cette année. 310 stagiaires qui méritent une attention de chaque instant. 310 jeux de conclusions à lire avec esprit critique et à commenter. 310 occasions de se laisser séduire par une plaidoirie, qu'elle soit le fait d'un avocat de palais déjà aguerri ou d'un confrère plus coutumier du travail au sein de son cabinet.

Les dix meilleurs d'entre eux seront sélectionnés pour la finale du prix Boels qui se tiendra en avril 2019 et nous offrira deux lauréats.

Deux lauréats, dix finalistes mais 310 moments uniques dans le parcours de nos confrères, gravés à jamais dans leur mémoire.

Mes chers confrères, j'espère être à la hauteur de votre confiance et vous fais une promesse : votre service sera le centre de mon attention.



Par Philippe
Navez

LE MOT DU DÉLÉGUÉ DES STAGIAIRES

Mes chers Confrères,

J e voudrais commencer ce mot par des remerciements. À Me Sophia Azzoug tout d'abord, pour sa présidence du Carrefour des stagiaires, la bonne ambiance qu'elle y a fait régner tout au long de l'année et sa disponibilité lors de mon entrée en fonction. À toute l'équipe du Carrefour des stagiaires ensuite, pour l'année exceptionnelle passée en leur compagnie. Enfin, je voudrais réserver un mot aux générations précédentes du Carrefour, pour leur précieux soutien à plusieurs occasions et sans quoi l'association n'en serait pas là aujourd'hui.

L'un des premiers buts du Carrefour est d'accueillir les nouveaux stagiaires et de les accompagner tout au long de leur stage. Aussi, mon message s'adresse avant tout à eux.

Nous aurons le plaisir de faire votre connaissance au cours des activités sociales que nous organisons: afterworks mensuels, accompagnement lors des prestations de serment, accueil des stagiaires et visite du Palais de justice en collaboration avec la CJBB le 21 septembre prochain, Réception d'ouverture le 18 octobre, Nuit des stagiaires, séjour au ski, constitution d'une équipe aux 20 kilomètres de Bruxelles et divers événements culturels et sportifs organisés tout au long de l'année. Nous vous y attendons nombreux !!

Mais ensuite, les liens tissés au cours de ces événements prennent parfois la forme d'un investissement dans l'association en elle-même. L'année passée, la collaboration de plus d'une quarantaine d'entre nous a permis la poursuite et la réalisation de nombreuses initiatives dont le Carrefour est fier : la

cellule d'aide générale du stage, le projet « audience », le projet « prison », le projet « huissier », la commission harcèlement, les cours de néerlandais juridique, le fonds d'aide, les relations internationales, la commission de réflexion sur l'avenir du stage et enfin les diverses formations.

Nous poursuivrons l'organisation de ces activités et pensons déjà plus loin avec l'arrivée de nombreux autres projets.

Si la vie sociale au barreau est si particulière, c'est aussi grâce aux nombreuses associations qui la rythment. Nous vous invitons à les découvrir, que ce soit à l'occasion de leurs événements propres ou de ceux que nous organisons en collaboration : le JABkes (« le Carrefour » de l'Ordre néerlandophone du barreau de Bruxelles), la CJBB (« Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles ») et le VPG (« Vlaams Pleitgenootschap », la CJBB de l'Ordre néerlandophone du barreau de Bruxelles).

Dans l'immédiat, nous vous donnons rendez-vous au prochain de nos événements, dont vous trouverez le planning sur le site www.carrefourdesstagiaires.com.

De plus, tous les mois, nous procédons à des réunions auxquelles tout stagiaire est le bienvenu, pour simplement observer, proposer de nouvelles idées ou encore Intégrer notre équipe. Les modalités pratiques sont disponibles à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Nous nous réjouissons déjà de faire votre rencontre dès la rentrée judiciaire.

Bienvenue au barreau !

APRÈS-MIDI D'ACCUEIL DES STAGIAIRES

21 septembre 2018



V ous avez prêté serment il y a peu et les bâtiments de la place Poelaert vous font l'impression d'un dédale? Cela n'a rien d'étonnant.

Afin de vous familiariser avec ce nouvel environnement et de vous épargner quelques sueurs froides à l'occasion de vos premiers dépôts de conclusions, la Conférence du jeune barreau et le Carrefour des stagiaires, vous accueillent au palais de justice ce 21 septembre à 16h précises. Cet après-midi sera l'occasion de vous présenter les principaux greffes, salles d'audiences et services disponibles au palais et dans les bâtiments qui l'entourent.

Des informations précieuses et variées vous seront fournies à cette occasion, tant en ce qui concerne la vie du barreau et le fonctionnement des juridictions, qu'au sujet de votre nouveau statut d'indépendant.

Bref, c'est une visite indispensable pour bien démarrer votre parcours d'avocat !

Un apéritif sera offert en fin d'après-midi, après quoi la soirée se poursuivra par un dîner et une soirée dansante au Callens café.

Lieu :

Vestiaire des avocats – palais de justice, place Poelaert 1 – 1000 Bruxelles

Heure :

16h à 18h30

Prix :

Gratuit

Inscription :

Inscriptions sur le site www.cjbb.be

CalLens Café
VEN 21.09.2018

BACK TO
BUSINESS
LAWYERS NIGHT



Conférence
du jeune barreau

BUFFET • SOIRÉE

Uniquement sur inscription **DÈS 19H30**

STAGIAIRES 1^{ère} ANNÉE MEMBRES : GRATUIT
MEMBRES : 30€
NON-MEMBRES : 40€

DÈS 22H30

MEMBRES : GRATUIT
NON-MEMBRES : Prévente 8€
SUR PLACE : 10€



PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.CJBB.BE
POSSIBILITÉ DE SE FAIRE MEMBRE SUR PLACE
POUR BÉNÉFICIER DU TARIF GRATUIT



LE VOYAGE DU JEUNE BARREAU EN AFRIQUE DU SUD



Par Marie Dupont

Cette année, le Président du jeune barreau avait décidé de nous emmener sur les traces des Huguenots qui migrèrent vers la colonie du Cap, après la révocation de l'édit de Nantes, pour y favoriser le ravitaillement des navires qui faisaient route vers les Indes.

Le programme était parfaitement orchestré, et calqué au plus près de l'histoire, jusque dans les moindres détails.

Accueillis sur place par une guide hollandaise, aux liaisons improbables, nous avons entamé le voyage par une exploration de la région de Stellenbosch et des dégustations dans plusieurs de ses vignobles. Après nous être assurés que la réputation viticole de l'Afrique du Sud, 7^{ème} producteur mondial de vin, était bel et bien justifiée, nous nous sommes promenés dans de magnifiques jardins et potagers, avant de faire cap sur la très belle bourgade d'Hermanus pour un déjeuner sur la plage et une balade tout au bout de la carte.

Quelle sensation incroyable d'être (presque) tout au sud du continent africain.

Pour rendre hommage à ces intrépides qui devaient braver bien des dangers avant d'arriver au terme de leur voyage, nous avons nous aussi décidé de surmonter nos peurs et nos angoisses en se risquant à plonger en compagnie de requins blancs.

Quelle magnifique sensation de dépassement de soi nous avons tous ressentie, surtout après avoir évité de leur servir de déjeuner.

Des déjeuners (et dîners), ce n'est pas ce qui nous a manqué et cela a aussi contribué à créer une très chouette ambiance au sein du groupe car c'est ça – aussi – le voyage du Jeune Barreau.

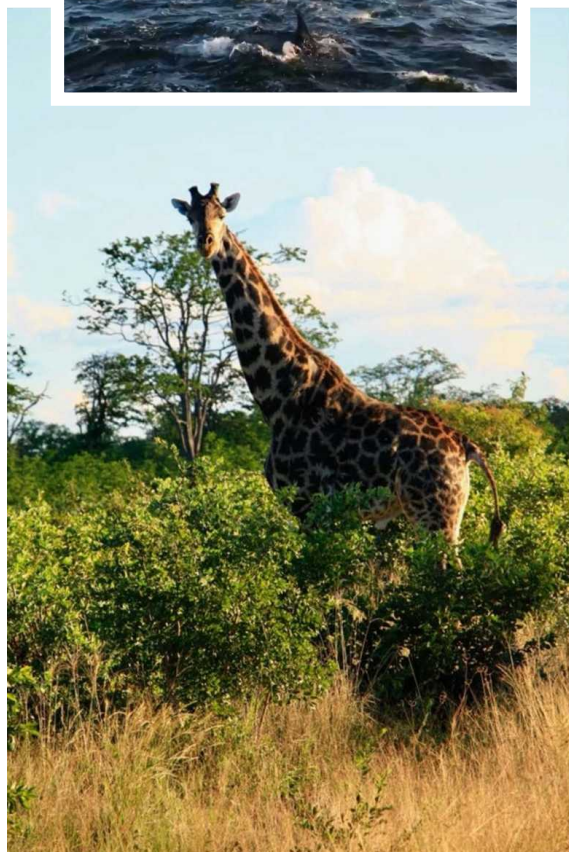
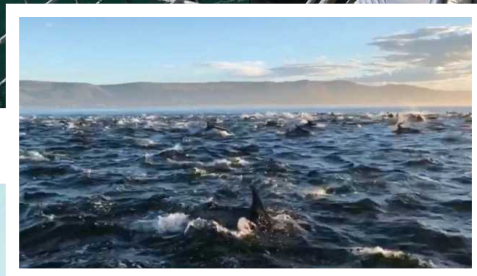
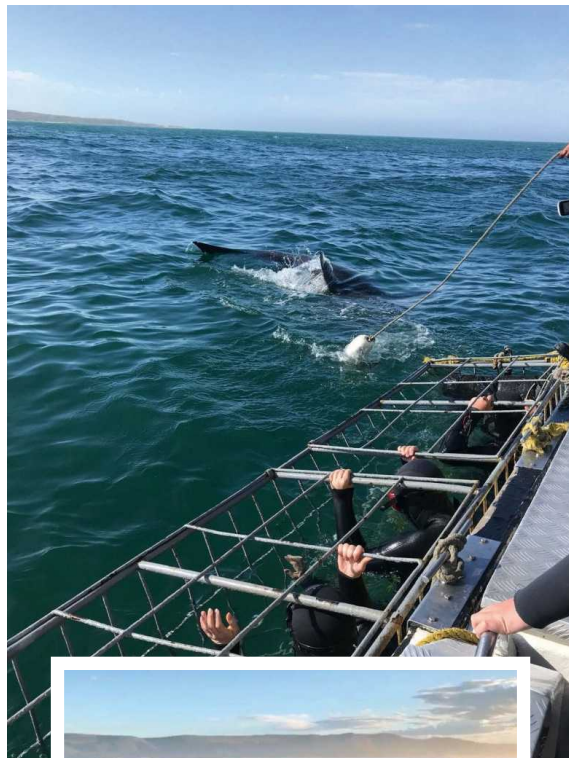
Arrivés à Cape Town, nous avons eu la chance de profiter d'une magnifique météo tant pour se balader sur la fameuse Montagne de la Table qui domine la ville, que pour visiter la prison de Robben Island où ont été enfermés de nombreux prisonniers politiques, dont Nelson Mandela.

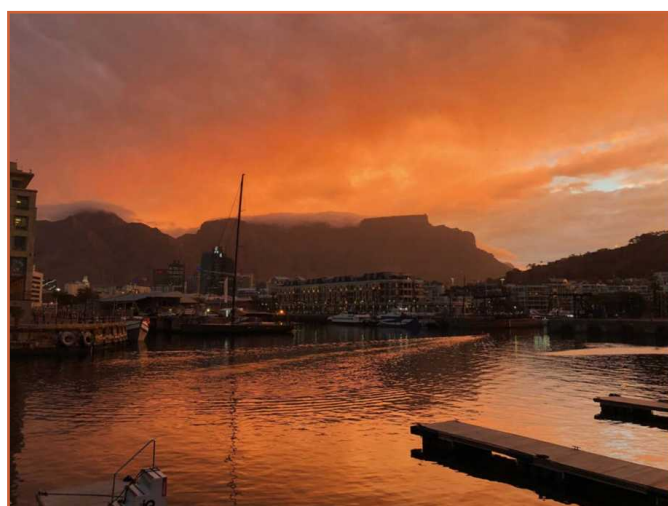
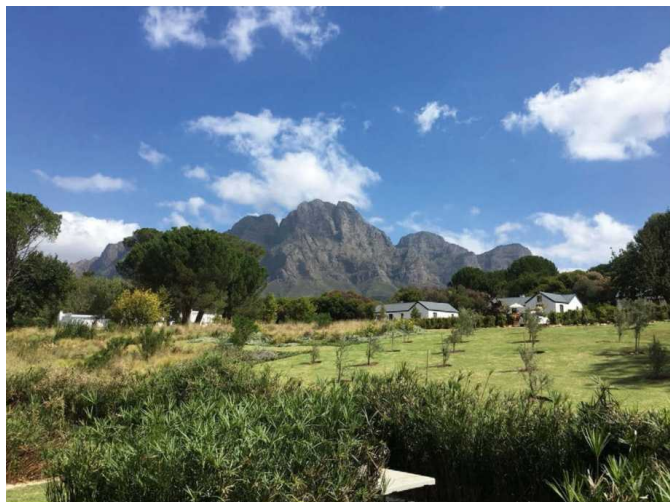
Impossible de se rendre dans la région du Cap sans faire escale au Cap de Bonne-Espérance et à Cape Point, où nous avons fait une halte aussi venteuse que mythique. Cette impression d'être au bout du monde s'est encore accrue en présence d'une colonie de pingouins qui a élu domicile sur les plages de Bolders Beach.

Ce voyage sur la trace des Huguenots s'est clôturé par un dernier dîner au célèbre restaurant "L'aubergine" et par un hommage en chanson offert au président par ses commissaires dont la présence enthousiaste et attentionnée a été très appréciée des participants.

Le chemin du retour en attendait certains tandis que d'autres avaient décidé de jouer les prolongations par un détour au Zimbabwe, sur les traces des animaux sauvages (et lors d'un safari à pied pour ceux qui le souhaitaient) et par la découverte des chutes Victoria que nous avons eu la chance de survoler en hélicoptère, au moment de l'année où elles sont les plus impressionnantes.

Ce voyage était une belle réussite et tous les participants ont déjà annoncé qu'ils répondront présents pour le voyage qu' Anne-Claire Dombret organisera en Sicile l'an prochain. Moi en tous cas, j'en serai !







Par Khalil Aouasti

VOL ET ENVOL

Il est de ces soirées insolites au Palais de Justice où la confession d'un vol s'efface devant la magie d'un plaisir.

Ces soirées offrent toutes un cadre identique.

Un vestiaire, un sol qui craque, trois marches, deux escaliers de fer forgé, deux colonnes et une table au centre.

Elles offrent souvent des ambiances similaires.

Un bruit de fond, un bar qui ne ferme pas, des bruits de bouchons de bouteilles mal choisies, des couples qui s'embrassent, des avocats qui échangent, d'autres qui s'ignorent, des candidat.e.s au Conseil de l'Ordre en campagne, des candidat.e.s à la Conférence qui s'obligent.

Et s'achèvent régulièrement un verre d'Ardbeg à la main, trois rues plus loin...

Il est 19h57.

Dans le bruit continu, deux détails attirent l'attention, une corde de passage et une mention « accès réservé aux magiciens ».

Au-delà, quatre cintres pour trois vestes, un petit paquet

de papier cartonné, deux cadavres de hamburger et une excitation.

En deçà, les paris sur la « bonne table » sont lancés, les rumeurs de « close up » enflent, le petit monde boit, se bouscule, s'excuse et s'assoit.

Il est 20h13.

Une salle se tait, un président prend la parole... le bar est toujours ouvert.

Dans le même temps on aperçoit les mouvements d'une secrétaire adjointe, objectif à la main. Saisir l'insaisissable. L'angle de vue et la lentille de l'objectif ont cela de particulier qu'ils semblent désinhiber le sens du risque du photographe.

Il est 20h26.

L'accusé auto représenté entre en scène, chemise immaculée, boîte à la main.

La salle se tait.

Se premiers mots ? « Au commencement était un mystère ».

Le mystère est narré par un plaideur en verbe.

Il confessera un vol, une mère juive, la menace « du canal ».

Il rappellera ses premiers pas, un médecin grec, une future mariée, un grand-oncle, une insatisfaction.

Il décrira ce magasin de farces et attrapes, cette corde de séparation et une rencontre qui se poursuit jusqu'à ce jour.

Il nous présentera un canard de bois et nous donnera la leçon, sur le ton de l'humour, que seuls nous, pauvres fous, regardons le canard.

Il nous emportera sur du hocus pocus ou du « petit frère » revisité.

Il fera état de trois voyages et d'une leçon de vie.

Il nous racontera ses rencontres : un Espagnol fou, un

Hollandais philosophe emporté trop tôt et un Américain érudit qui le retiendra dans un lieu trop petit et trop chaud pour lui apprendre à être réceptif aux autres arts.

Muni de trois gobelets, il nous contera Sénèque et Alciphron.

Il est près 22h00, la soirée s'achève.

Chacun retiendra un moment selon sa sensibilité, selon son divertissement.

Ce pourrait être une envolée finale réussie.

Je lui préférerais cette confession publique selon laquelle, et paradoxalement, il n'existe de secret ou de mystère sans générosité et transmission.





Par Maxime Nardonne

PLA : MES DIX PLUS GRANDS PROCÈS

Ce n'est pas tous les jours que nous avons l'occasion de rencontrer deux anciens avocats étant passés du côté (certain diront obscur) de la force.

Début de soirée étouffante du mois d'avril 2018. Vestiaire des avocats. Nous sommes nombreux à venir les écouter nous (ra)conter leurs plus grands procès vécus alors qu'ils portaient encore la robe d'avocat.

Honneur au plus expérimenté. **Stéphane Lempereur** fut avocat durant plus de 22 ans. Ce passionné de sport automobile a fait choix de la magistrature debout en 2009 et est devenu substitut du procureur du Roi à Bruxelles. Il requiert désormais à la 14^e chambre de la Cour d'appel en tant qu'avocat général.

Denis Goeman est plus jeune. Lui qui aurait facilement pu être comédien, chanteur ou encore golfeur professionnel, est devenu avocat en 2005. Après sept belles années au Barreau de Bruxelles, il se tourne vers le

Parquet et devient substitut du procureur du Roi en 2012.

Quand Stéphane Lempereur prend la parole, il se dit intimidé. On est prêt à le croire. Mais rien ne laisse transparaître cette timidité tant il semble s'adresser à une tablée d'amis, quelque peu à l'image de ce que les pénalistes fréquentant la Cour d'assises connaissent bien (même si, à mon plus grand regret, cette tradition se perd quelque peu): le traditionnel restaurant « *post plaidoirie* » où se retrouvent les conseils de toutes les parties et le ministère public, pour refaire le procès en cours de délibéré ou se remémorer les anciens, autour d'une bonne bouteille, scrutant le moindre signe indiquant le retour des



jurés, et devant, bien souvent, quitter le repas avoir même d'avoir pu le terminer.

Stéphane Lempereur nous livrera quelques-unes de ses plus belles anecdotes vécues. De sa prise de parole improvisée et inattendue devant la Cour d'assises, de ses plus beaux fous rires à l'audience, de la relation entre le ministère public et le siège. Bref, on ne voit pas le temps passer tant on l'écoute avec plaisir.

Denis Goeman se livrera à un exercice quelque peu différent puisqu'il entretiendra plus de son passage au parquet de Bruxelles que de ses plus grands procès. Il décide en réalité de nous emmener dans les coulisses de la vie de procureur, de nous parler de ce

qu'on ne voit pas, de ce qu'on ignore. Le plaisir de l'écoute est tout aussi grand.

Difficile par exemple de ne pas rire en imaginant la tête de ce jeune procureur, accompagnant des policiers bruxellois lors d'une perquisition en matière de trafic de stupéfiants, lorsque ceux-ci découvrent, en sa présence, un sac à dos contenant un courrier signé de son nom du temps où il était encore avocat...

Ce fut à n'en point douter une très belle soirée qui nous rappelle, si besoin en est, que les métiers d'avocat et de magistrat, qu'ils soient assis ou debout, ont des liens étroits et que le bon fonctionnement de la justice passera par une solidarité indispensable entre tous les acteurs de celle-ci.

Nous avons la chance d'exercer un des plus beaux métiers du monde. Il nous fait parfois rire. Il nous fait parfois pleurer. Et c'est tant mieux.





Par Anne Reul

COMPTRE-RENDU DU CONCOURS LEJEUNE ET JANSON

Le concours Lejeune et Janson s'ouvre ce 17 mai 2018 devant un public clairsemé. Devant le jury, sept confrères en deuxième et troisième année de stage relèvent le défi de présenter une plaidoirie fictive en vue de convaincre le jury (et le public) de leur talent oratoire. Préparer et présenter ce concours constitue déjà en soi un exploit qui mérite d'être salué et démontre l'importance qu'accordent encore nos jeunes confrères à l'art de plaider.

Me Clément Claesens ouvre le concours. D'un air dramatique, il dépose une copie des 600 pages du rapport sur l'avenir de la profession sur son pupitre. L'extrait choisi : les limites du secret professionnel dans le contexte des réglementations sur les lanceurs d'alertes. Et il se questionne sur le renversement de la locution : le silence deviendra-t-il d'argent, et la parole acquiert-elle valeur d'or ? Fait-on face à une dilution, voire une disparition d'un des principes de base gouvernant le rapport entre l'avocat et son client ? Sa belle diction et son rythme agréable ont le mérite d'être soulignés et nous montrent que nos confrères d'origine néerlandophone peuvent encore briller par une maîtrise parfaite de notre langue.

D'un ton grave et posé, **Me Itsiq Beniziri** prend ensuite la parole pour nous conter le triste destin d'une vieille dame assaillie dans son logement social et mise à mort par onze coups de couteau, avant que les auteurs ne mettent le feu à son appartement. Il fait le procès aux « anti », à ceux qui sont brouillés par l'islamophobie, l'antisémitisme ou l'homophobie. Après le récit, photos à l'appui, du meurtre de Mireille Knoll, il enchaîne par un compte-rendu détaillé de l'agression d'une jeune femme arabe, ruée de coups par un passant. Les mots sont justes, mais empreints d'un pathos parfois trop appuyé qui en atténue l'effet. Il surenchérit avec un troisième exemple, une attaque à caractère homosexuel dans les rues nocturnes bruxelloises, à nouveau illustré par des photographies, pour appuyer sa thèse. Les paroles stigmatisant une communauté, les incidents et infractions à caractère raciste mettent à mal et enlèvent toute notion du vivre-ensemble. Il plaide avec talent et conviction.

C'est avec l'évocation d'un autre décès que **Me Caroline Heymans** débute sa plaidoirie. Elle nous sert l'histoire de la mort dramatique d'un petit garçon, arraché de ce monde par une violente intoxication alimentaire. Le coupable ? La société Veviba qui aurait distribué de la viande avariée, impropre à la consommation. Elle porte la voix de la mère du jeune enfant qui se constitue partie civile contre cet exploitant d'abattoirs. Dans un argumentaire savoureusement surréaliste, elle présente les motifs véritables du patron de ce géant de l'abattage. Que ceux qui croient qu'il ait été porté par un appât du gain se détrompent ! Ses motivations seraient plus nobles. En effet, lors de la reprise des entreprises familiales, il développa un plan machiavélique visant à réaliser ses convictions premières : les carnivores n'ont plus de place dans notre société. Il prône leur sacrifice, la distribution volontaire sur le marché de viande gâtée y contribue. D'une voix agréable, Me Heymans nous livre un récit amusant.

Me Gisèle Uwera nous propose ensuite un conte de fées remanié aux temps modernes, *happy end* en moins. Une fois n'est pas coutume, les

affaires familiales se prêtent bien aux comparaisons avec les récits fabuleux des frères Grimm et consorts. C'est au tour de Cendrillon de se retrouver à un bal particulier, celui donné par le bâtonnier Charmant. Lors de sa rentrée, ce dernier tombe éperdument amoureux de cette belle jeune fille à l'escarpin baladeur et, fidèle à l'histoire, parvient à l'épouser. Mais, quel désarroi une fois l'union célébrée : le prince n'avait de charmant que le nom. La jeune fille sollicite donc la nullité du mariage, en raison des obsessions étranges de son époux. Son fantasme alambiqué pour les chaussures le rendrait inapte à mener une relation normale, et par conséquent à consommer le mariage. Le discours est clair et convaincant.

Du passé féérique, nous partons vers un avenir plus sombre. **Me Thomas Deridder** nous livre un récit, espérons-le, dystopique, dans lequel la justice est entièrement administrée par des robots. Dans ce monde judiciaire régi par les ordinateurs, il expose le recours d'un vieux greffier pensionné qu'il sait nous rendre immédiatement sympathique. Ce personnage d'un temps passé était animé par un seul souhait : planter un baobab au centre de la salle des pas perdus, en hommage à l'arbre de la Justice. Inutile de préciser que sa demande de permis (électronique) a été rejetée, et qu'il s'agit de plaider l'ultime recours. Alors, il implore les machines de traiter ce dossier avec « le cœur et la tête d'un être humain ». Et il rappelle : juger, c'est prendre soin. Une plaidoirie dotée d'un beau talent de conviction, méritant amplement le prix Lejeune.

Me Thomas Metzger enchaîne et soumet à l'assemblée générale des bâtonniers une demande du bâtonnier sortant qui est pour le moins alléchante. Dépeignant avec humour la détresse des confrères assommés par leurs tâches, tentant vaille que vaille de rattraper le temps et jonglant difficilement entre investissement professionnel et vie privée, il pense avoir trouvé un remède miraculeux : l'introduction d'un jour supplémentaire dans la semaine. Le calendrier Sculien permettra à tous de bénéficier d'un « jeudredi », voué à la détente. Ne fixe-t-on pas déjà nos rendez-vous « lundi en huit », ne propose-t-on pas déjà de remettre le dossier « à huitaine » ? Serait-ce prémotivoire ? Son discours est clair, entraînant, et sera à juste titre récompensé du prix Janson.

Pour clôturer le concours, **Me Johan Collard** choisit un thème plus sombre et actuel. Dans une plaidoirie posée mais proche de son texte, il plaide la cause d'un retournant de Syrie. Son client n'aurait pas prêté allégeance au régime, et serait revenu désenchanté de son voyage entamé. Enseignant l'arabe classique, il se défend de tout lien avec le courant islamiste. Et invoque son droit au silence.

L'édition 2018 se clôture sur cette thématique plus sérieuse, après environ deux heures de grand plaisir d'écoute. Sept confrères talentueux se sont prêtés au jeu de l'art oratoire et ont convaincu. Reste seulement une pointe d'amertume : peu de confrères ont fait le déplacement cette année pour les découvrir. Pourtant, le concours vaut le détour. Rendez-vous donc en 2019 !

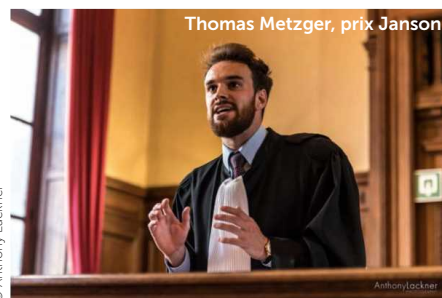


© Anthony Lackner



Thomas de Ridder, prix Le Jeune

© Anthony Lackner



Thomas Metzger, prix Janson

© Anthony Lackner



Par
Réginald de Béco

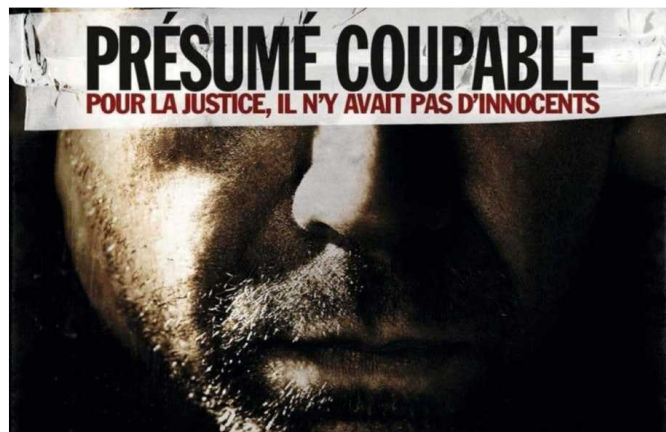
PRÉSUMÉ COUPABLE

Le Ciné-club de la Conférence du jeune barreau présentait, le 29 mai 2018, au vestiaire des avocats du palais de Justice, « **Présumé coupable** », un film franco-belge réalisé par Vincent Garenq et sorti le 7 septembre 2011. La projection a été suivie d'un débat avec la participation de **Madame Berta Bernardo Mendez**, juge d'instruction à Bruxelles, ancienne stagiaire du bâtonnier François Glansdorff, spécialisée dans les affaires de terrorisme, et de **Monsieur Jean-Michel Le Moine**, commissaire de police, un des patrons de la section criminelle de la police judiciaire fédérale, ancien éducateur et réputé pour sa sensibilité sociale.

« **Présumé coupable** » est plus un documentaire hallucinant qu'un film de fiction. Il décrit le calvaire d'Alain Marécaux, huissier de justice, arrêté le 14 novembre 2001 dans le cadre de l'affaire de la cité HLM de la Tour du Renard à Outreau, dans le Nord-Pas-de-Calais. Quinze enfants accuseront leurs parents et de nombreux adultes d'avoir abusé d'eux dans d'abominables scènes d'orgies sexuelles. Placés en famille d'accueil, interrogés par les enquêteurs, ils ont été examinés par des experts psychologues qui ont validé leurs accusations. L'instruction durera de novembre 2001 à mai 2003. Elle sera confiée au jeune juge d'instruction Fabrice Burgaud, sorti depuis moins d'un an de l'École de la magistrature et dont c'est la première affaire importante. Dix-huit adultes, dont les parents des principaux enfants, sont mis en garde à vue, puis en examen et même écroués en détention provisoire par décision du juge des libertés et de la détention. Certains resteront en prison un an et d'autres un peu plus de trois ans. La principale accusatrice, Myriam Badaoui, en aveu mais voulant impliquer un maximum de personnes, exerce un énorme ascendant sur le juge d'instruction qui croit tout ce qu'elle dit et que confirment les enfants, même les choses les plus invraisemblables.

Le film, basé sur le journal d'Alain Marécaux, décrit, de manière saisissante, la brutalité de son arrestation, l'agressivité des policiers, la surdité du juge d'instruction, l'incompréhension d'un huissier de justice, habitué du palais de justice et des magistrats. Mais il nous montre aussi le courage et la ténacité de son avocat, qui croit en son innocence et se bat contre un juge d'instruction qui ne lui laisse même pas la parole ou l'ignore. Le 7 octobre 2003, Alain Marécaux est libéré, après vingt-trois mois en préventive dans des conditions de détention épouvantables. Obligé de vendre son étude, il a tout perdu. Sa femme l'a quitté et ses enfants lui ont été retirés. Au début de son incarcération, sa mère s'est laissée mourir de chagrin. Il a fait en prison plusieurs tentatives de suicide et une grève de la faim qui l'a laissé presque mourant au moment de sa libération. Alain Marécaux ne connaît pas Myriam Badaoui ni ses voisins ni leurs enfants. Un de ceux-ci est à l'école avec son fils et c'est là son seul lien avec eux.

Le procès se tient à la cour d'assises de Saint-Omer dans le Pas-de-Calais. Quatre personnes plaident leur culpabilité : Thierry Delay, sa femme Myriam Badaoui et leurs voisins de palier,



David Delplanque et Aurélie Grenon. Treize personnes, quatre femmes et neuf hommes, dont un prêtre-ouvrier et un chauffeur de taxi, plaident l'innocence. Cela fait 17 accusés qui sont qualifiés dans les médias de « monstres ». Le verdict tombe le 2 juillet 2004. Les quatre accusés qui ont reconnu leur culpabilité sont condamnés : les époux Badaoui-Delay et leurs voisins, les époux Delplanque-Grenon. Sept des treize accusés nient les faits - et pour lesquels Gérald Lesigne, procureur de la République de Boulogne-sur-Mer, et avocat général à Saint-Omer, avait requis l'acquittement - sont acquittés. Les six autres accusés sont condamnés, dont quatre à des peines couvrant la détention préventive qu'ils ont effectuée. Les deux autres seront libérés quelques jours plus tard, après une ultime demande de remise en liberté. Quant à Alain Marécaux, sur la base d'un témoignage déformé de son fils cadet, âgé de neuf ans à l'époque, il a été condamné à dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis pour « agression sexuelle sur mineur avec la circonstance aggravante qu'il en est le père ». Les six condamnés feront appel de la décision rendue à Saint-Omer.

Le procès en appel se tient devant la cour d'assises de Paris en novembre 2005. Myriam Badaoui revient sur ses accusations en affirmant que les six appelants n'ont strictement rien fait et qu'elle a menti. Son ex-mari, Thierry Delay, confirme ses nouvelles déclarations. Six jours après, elle se rétracte. Les enfants interrogés par la présidente de la cour d'assises de Paris reviendront sur leurs accusations en avouant avoir été incités à les faire. L'accusation s'écroule. L'avocat général requiert l'acquittement et la défense renonce à plaider. Le procureur général près la cour d'appel de Paris, Yves Bot, en fin de séance de la dernière journée du procès, vient à l'audience, à la surprise générale, présenter ses excuses aux accusés au nom de la Justice. Le 1er décembre 2005, un verdict d'acquittement général pour l'ensemble des accusés en appel est rendu par la cour d'assises. Quelques heures après le verdict, le ministre de la Justice, Pascal Clément, donne une conférence de presse, présentant à son tour ses excuses aux acquittés au nom de l'institution judiciaire.

Les intervenants au débat qui a suivi la projection du film ont

parlé « de faillite, de cauchemar, de fiasco et d'horreur judiciaire, d'extrême catastrophique, de dérapage de toute l'institution judiciaire ». La juge d'instruction Berta Bernardo Mendez a insisté sur le fait que ce n'était pas l'affaire d'un seul homme, le juge Fabrice Burgaud, seul, immature et manquant de recul, mais de toute une machine englobant même la cour d'assises de Saint-Omer. Il faut savoir qu'il y a eu 260 décisions de maintien en détention préventive et que 53 magistrats dont 11 avocats généraux se sont penchés sur ce dossier à tous les niveaux. Des experts, en l'absence de toute lésion, ont validé sans sourciller les accusations des enfants. C'est donc « l'échec de tous les garde-fous ». Tout ce qui était à décharge a été balayé. Berta Bernardo Mendez participe personnellement depuis de nombreuses années à la « formation à l'audition » pour éviter précisément les manipulations dont on a été témoin dans cette affaire. Elle rappelle qu'en France, les auditions sont audio-filmées et que lorsqu'un suspect est mis en examen, seul le juge d'instruction l'interroge. Elle salue dans cette affaire l'intervention de grands avocats comme Me Hubert Delarue, conseil d'Alain Marécaux, ou Me Dupond-Moretti.

Quant au commissaire de police Jean-Michel Le Moine, il insiste sur l'importance de la présence d'un avocat alors qu'il constate parfois que certains délaissent leurs clients. Il stigmatise le postulat selon lequel un enfant ne ment pas. Dans cette affaire, il oppose le « couple infernal Myriam Badaoui et Fabrice Burgaud », détenteurs de la vérité, et l'absence totale d'éléments matériels dans une instruction complètement à charge. Il signale qu'il a personnellement rencontré Alain Marécaux qui lui a dit qu'il avait toujours confiance dans la justice. Le juge d'ins-



truction Fabrice Burgaud est une exception. Le commissaire Le Moine reste un fervent partisan du juge d'instruction en Belgique, qui est mieux formé, a un parcours de vie et une indépendance qui lui font éviter les dérapages. Le risque, selon lui, serait bien plus grand avec le parquet. La possibilité d'appel a sauvé les accusés et l'institution judiciaire.

À la question de savoir si un tel fiasco serait possible en Belgique, ils répondent l'un et l'autre par la négative. Ont-ils tort ou ont-ils raison ? Seul l'avenir nous le dira. Mais, certains exemples du passé et, notamment, le nombre impressionnant de détentions préventives inopérantes - 69 personnes en 2017 - pourraient leur donner tort.

Sites Internet
Un site à votre image
sur toutes les technologies

Marketing Digital
Présence sur
les réseaux sociaux

Copywriting Web
Les bons articles
pour votre communication

Photos & Vidéos
Pour mettre en avant
votre entreprise

Graphisme Impressions
Logos, folders,
cartes de visite,...

Signalétique Digitale
Un écran dans votre
salle d'attente

Peek's
— AGENCY —

BOOSTEZ VOTRE VISIBILITÉ !

☎ +32 495 340 590 ✉ info@peeks.be 🌐 www.peeks.be

Analyse de vos projets et devis gratuits !



Par Marina Blitz

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU JEUNE BARREAU

21 JUIN 2018, AU SOLSTICE D'ÉTÉ

C lôturant une année de grande rentrée, notre vieille mais sémillante grande dame fête cette année son 177^e été.

Faisant revivre l'interrogation prédictive d'un certain orateur de rentrée, devenu dans la foulée président de la Conférence, Me **François Viseur** « Good Bye Périclès ! » ou l'actualité des défis de la démocratie athénienne du Ve siècle avant J.-C., la cuvée 2018 démontre péremptoirement que le miracle – oserais-je écrire – la magie opère car, même sans élection aux divers postes à pourvoir, la qualité des candidats est au rendez-vous.

Mariant le verbe avec autant de dextérité que son inséparable jeu de cartes, en sa qualité de secrétaire de la Conférence, Me **Cavit Yurt** revient sur le tourbillon de l'année écoulée : un époustouffant *trivial* poursuit qui remplit le camembert « de plus de souvenirs que si j'avais mille ans » nous dit-il.

La place m'est ici comptée et je ne pourrai donc revenir sur cette année de lumière.

J'épinglerai toutefois les nouveautés, dont le tournoi de pétanque.

Cette après-midi de solstice est aussi l'occasion de la remise du nouveau prix scientifique Paul Tapie et Charles Van Reepingen, attribué à Me **Romain Vanderbeck**, et de trois nouvelles coupes de compétitions sportives, celle Pierre Paulus de Châtelet à Me **Gil Knops**, celle Ma-

rie Popelin à Me **Jessica Bracker** et enfin la coupe de la Conférence du jeune barreau, au cabinet **Buyle Legel** et remise à Me **Audrey Lackner**.

Vient ensuite le rapport auto-incriminant du trésorier, présenté par Me **Panagiota Baloji**, relayant l'interrogation de son président « *qu'est-ce que j'ai fait au bon Dieu pour confier la caisse à une trésorière grecque et noire ?* », sur fond de chaos économique de la dette de la même nationalité, sauf à spéculer sur la discrimination positive en vue d'obtenir de plantureux subsides.

Mais comme la Conférence ne fait pas de crédit et malgré plus d'un million de transactions bancaires, la décharge est accordée car les comptes sont justes et positifs.

Après les traditionnels compliments du président sortant, Me **François Viseur**, aux commissaires, la parole est donnée à Me **Anne-Claire Dombret**, président pour l'année judiciaire 2018-2019.

Défiant tous les impératifs catégoriques de la philosophie morale de Kant, à la question « *que puis-je savoir ?* », Me **Dombret** sait qu'elle « *sourit le mieux qu'elle peut* », à celle « *que dois-je faire ?* », elle répond « *rien* », en se livrant à l'éloge de l'inutilité car « *c'est tellement plus beau* » et enfin à la question « *que puis-je espérer ?* », elle nous livre un programme qui débute avec le week-end de détente à de Hoge Veluwe, aux Pays-Bas, et se poursuit avec le grand voyage, cette année, en Sicile.

Elle nous annonce aussi des midis entrepreneuriaux, des formations en prise de parole, des joutes oratoires avec des professionnels de la ligue d'improvisation, un palais littéraire axé sur les plus beaux discours de l'histoire, sans oublier le rapprochement de la Conférence du jeune barreau avec, entre autres, l'OBFG, sur des sujets responsabilités sociétales.

Comme nous ne sommes pas que des purs esprits et qu'il faut aussi que le corps exulte, Me **Dombret** nous promet des soirées dansantes endiablées.

L'assemblée élit ensuite le vice-président, Me **Jérôme Henri**, sur la présentation cocasse de Me **Jonathan Darchambeau**. On découvre ainsi la fabuleuse histoire de « *Jéjévara* », le révolutionnaire, sorti d'un catholicisme doux, au prix d'une démarche sacrificielle qui le conduira à rejoindre la vraie université, l'ULB, pour ensuite faire un parcours par fait au barreau et à la conférence.

Me **Simon Menschaert**, avec la tempérance qui est sienne, nous présente sa candidate hors norme, Me **Christine Rizzo**, au poste de directeur. Elle est, selon lui, une promesse de l'aube avec l'endurance, malgré sa petite taille, d'un paracommando.

Et puis, surtout, car si la parole est un sport de combat, elle est, ici et maintenant, une explosion flamboyante du génie oratoire qu'a choisi Me **Cavit Yurt**, candidat au discours de rentrée pour l'année

2018-2019 en la personne de Me **Bertrand Perier**, avocat au barreau de Paris.

Les mauvaises langues rapportent que le candidat orateur n'a trouvé personne d'autre pour le présenter.

L'assemblée suit les tribulations d'un petit-fils de migrants, installé à Schaarbeek, dont la vie bascule lorsqu'il vole à son petit frère sa boîte de magie.

Sa détermination dans la perversité le conduira à s'orienter vers le droit du roulage, alors qu'il n'a même pas obtenu son permis de conduire, et à s'associer avec sa victime car notre candidat ne supporte que sa famille.

Ses loisirs sont rythmés par une activité intense de repassage de chemises, pour ne rater aucune rentrée, surtout les fins de rentrée, et par des concours d'éloquence, car l'homme est un grand amoureux de la langue française, qui ne pratique comme seul sport, mais avec une rare assiduité, la chasse aux participes passés.

Il faut aussi féliciter les cinq nouveaux commissaires, Me **Caroline Heymans**, Me **Essya Kastally**, Me **Arnaud Hammam**, Me **Nicolas Gillet** et Me **Benjamin Jesuran**.

Enfin, pour terminer et inscrire les mots de la fin, lumineux comme un soleil au zénith, symbole de cette année de fraternité et de nourrissante confraternité : « *Vive l'as de cœur et vive la Conférence du jeune barreau !* »



Photo's : © Anthony Lackner

LA VOIX DE LA CONFÉRENCE

La Conférence du jeune barreau de Bruxelles a pour objet social de stimuler la vie du barreau et les réflexions autour de la profession d'avocat.

Alors que les réformes se multiplient et que notre métier n'a de cesse d'évoluer, le débat se limite trop souvent à quelques initiés.

Certes, à l'heure où préserver sa vie privée est devenu un combat quotidien, nous ne disposons que rarement du temps nécessaire à l'analyse de documents volumineux et à la discussion de questions complexes. Qui a lu le fameux rapport des « deux Patrick » ? Ou ne fût-ce que sa synthèse ? Qui peut prétendre disposer

d'une information à jour quant à la vision de notre métier prônée par le Ministre de la justice ?

C'est dans ce contexte que le directoire et la commission administrative de la Conférence du jeune barreau souhaitent susciter le débat et proposer des clefs de lecture relatives à des questions d'actualité ayant trait à notre profession.

Dans ce premier périodique, nous avons voulu partager avec vous nos réflexions relatives au projet de contrat de collaboration en cours d'élaboration au sein d'AVOCATS.BE.

De quoi parle-t-on ?

AVOCATS.BE discute actuellement d'un modèle de contrat de collaboration. Convaincu de l'intérêt de recueillir des avis divergents, son Président, le bâtonnier Jean-Pierre BUYLE, en a communiqué le projet à la Conférence du jeune barreau.

Ça n'existe pas déjà ?

Non. Ce qui existe, c'est un modèle de contrat de stage. Les termes de tout contrat de stage doivent être approuvés par le Président de la commission du stage, qui exerce un contrôle notamment sur les obligations minimales des parties et la rémunération minimale du stagiaire.

En quoi est-ce différent ?

Une fois le stage terminé, il n'existe pas de modèle de contrat de collaboration. À la différence de celles du contrat de stage, les clauses du contrat de collaboration seront toutes supplétives.

Et c'est positif ?

Il faut saluer la volonté d'AVOCATS.BE d'offrir des outils à nos confrères, à l'image du modèle de conditions générales récemment diffusé (*La Tribune*, n° 129, 22 février 2018).

Contrairement à la situation des stagiaires qui implique une relative uniformité, la réalité des collaborateurs est probablement trop diversifiée pour permettre des clauses obligatoires.

Une telle obligation ne se justifie en outre ni en droit, ni dans l'esprit d'indépendance de la profession.

Si ce n'est pas obligatoire, à quoi ça sert ?

Le contrat a pour vocation de faire entrer certaines clauses dans nos bonnes pratiques et, de cette façon, de faire évoluer positivement les relations entre collaborateurs et cabinets.

Pour compléter cette initiative, nous avons évoqué auprès du Président d'Avocats.be la possibilité de création au sein de chaque barreau d'une commission d'analyse des contrats de collaboration. Le recours à cette commission, qui serait supplétif, permettrait d'obtenir un avis sur des clauses qui poseraient question et contribuerait de la sorte à une généralisation des bonnes pratiques.

La publicité qui entourerait cette commission devrait encourager son intervention.

Et il consiste en quoi, ce contrat ?

Il encadre une relation de collaboration à durée indéterminée. Dans l'esprit du contrat, il s'agit d'une relation régulière et de relative importance.

S'il est effectivement inadapté à une relation à durée déterminée à court terme, nous ne percevons pas pourquoi il ne pourrait encadrer une relation à durée déterminée à moyen ou long terme, à l'image d'un remplacement d'une durée de six mois justifié par un départ à l'étranger ou une grossesse.

La déonto dans tout ça ?

Le contrat précise en son article premier que les parties sont soumises aux règles déontologiques et que ces dernières priment les clauses qui lui seraient contraires.

Le collaborateur, éternelle partie faible ?

Le modèle de contrat se veut équilibré et certainement pas voué à la défense des collaborateurs.

À titre d'exemple, il fait peser sur le collaborateur l'obligation :

- de prendre les mesures requises pour protéger les données à caractère personnel (art. 6, al. 5). Si cette clause reprend les obligations pesant sur tout sous-traitant en vertu du Règlement général sur la protection des données, il pourrait être opportun de prévoir une exonération de responsabilité pour ce qui ne relève pas du collaborateur mais des systèmes de protection mis en place par le cabinet, sur lesquels ce dernier n'a généralement aucune prise ;
- de veiller « à ce que les prestations qu'il accomplit soient compatibles avec l'importance et l'urgence des tâches qui lui sont confiées » (art. 4, al. 5), ce qui dans certains cas relève de la schizophrénie. Pourquoi ne pas faire peser sur le cabinet une obligation analogue de mesurer la quantité de travail confiée au collaborateur ?

De même, si le contrat autorise le développement de la clientèle personnelle du collaborateur, il ne l'encourage pas puisqu'il prévoit par principe le remboursement des frais liés à la mise à disposition des moyens matériels nécessaires au développement de la clientèle du collaborateur et interdit « l'usage du secrétariat du cabinet pour le traitement de ses dossiers personnels » (art. 11).

De la protection à la déresponsabilisation ?

À l'instar du contrat de stage, le contrat de collaboration prévoit une rémunération pour l'ensemble des heures prestées, et non celles facturées au client. C'est le collaborateur que l'on protège ici, et l'on s'en réjouit. Si ce système convient bien aux structures où l'on attend des collaborateurs d'effectuer d'importantes prestations non facturables *stricto sensu*, dans d'autres types de cabinets cela pourrait déresponsabiliser le jeune avocat qui se verrait privé de certains aspects essentiels du métier. En effet, nombreux sont ceux qui gèrent de manière autonome les dossiers qui leur sont confiés - facturation comprise - et dont la rémunération dépend directement du chiffre d'affaires qu'ils génèrent, ce qui permet une prise d'indépendance propice au développement de leur propre cabinet. Sans doute le contrat vise ici essentiellement les jeunes collaborateurs, mais dès l'instant où il se veut à durée indéterminée, il sera vraisemblablement appelé à réguler aussi des relations entre avocats plus expérimentés.

De la même façon, une augmentation automatique de la rémunération d'année en année nous semble peu réaliste

au-delà des premières années de collaboration et là encore, potentiellement déresponsabilisant. Ne serait-il pas intéressant de prévoir d'autres critères d'augmentation, comme par exemple le nombre d'heures prestées, la clientèle apportée, le développement de certains acquis pour le cabinet (obtention de diplômes complémentaires, publications, etc.) ?

Une occasion rêvée d'évoluer ?

Dans la mesure où les dispositions du contrat sont supplétives, n'est-ce pas une belle occasion d'offrir des avancées sociétales et égalitaristes ?

Pourquoi, par exemple, laisser au cabinet le choix - en l'invitant à biffer la mention inutile - de refuser le versement des honoraires en cas de congé de parentalité ? Dès lors que le contrat n'a pas vocation obligatoire, ne serait-il pas envisageable d'octroyer par principe un droit à la rétrocession habituelle d'honoraires (sous déduction des indemnités perçues éventuellement) pendant la durée du congé ?

C'est ce que prévoit impérativement le Règlement Intérieur National de la profession d'avocat de nos confrères français (art. 14.5.2). Nos voisins vont d'ailleurs un cran plus loin en interdisant la résiliation du contrat de collaboration, sauf manquement grave, de la déclaration de l'état de grossesse jusqu'à huit semaines après la reprise d'activité (art. 14.5.1).

Enfin, le contrat prévoit la possibilité pour le « patron » de faire écrire des contributions doctrinales à son collaborateur sans que le nom de ce dernier n'apparaisse même en tant que co-auteur (« *Le collaborateur renonce à l'exercice de son droit de paternité sur les œuvres, à moins qu'elles ne soient reproduites ou communiquées à titre scientifique, en dehors de l'assistance donnée au client et avec l'accord exprès du cabinet ou d'un de ses associés* », art. 5). Cette pratique où tout le mérite d'un article revient à un avocat qui, dans certains cas, n'en a pas même modifié une virgule, nous choque incontestablement. Si l'utilisation de « nègres » est souvent décriée dans la littérature, pourquoi est-elle, en 2018, toujours acceptée au barreau ?

* *

*

Quelles que soient les interrogations et remarques qu'aura soulevées la lecture du projet de contrat de collaboration, le progrès que représente le travail accompli par AVOCATS.BE est incontestable.

Nous nous en réjouissons et sommes heureux d'avoir pu contribuer à la réflexion qui l'entoure.

Anne-Claire Dombret, Jérôme Henri, François Viseur, Christine Rizzo, Vincent Defraiteur, Audrey Despontin, Stéphanie Michiels, Edouard Huysmans, Sarah Durant, Essya Kastally, Nicolas Gillet, Caroline Heymans, Benjamin Jesuran et Arnaud Hamman.

Accompagnement individuel en prise de parole

Soucieuse de permettre à chacun de développer son talent oratoire, la Conférence du jeune barreau propose désormais des coachings individuels en prise de parole.

Basé sur une analyse fine des caractéristiques et des atouts spécifiques de la personne, cet accompagnement se décline au travers d'exercices concrets et sur mesure basés sur quatre socles :

- la posture (regard, gestuelle, expression et liberté des mouvements),
- la respiration (pose de la voix, amplitude sonore, silence-suspend),
- l'articulation (maîtrise du son, de l'accent, des accents rhétoriques),
- le phrasé (intention, rythmique).

La formation propose également une réflexion sur l'enjeu de la prise de parole en fonction des circonstances (plaidoirie, conférence, réunion), du public visé et de l'effet souhaité, ainsi que sur les outils stylistiques permettant aux idées de trouver leur cohérence et de s'articuler de façon limpide.

L'accompagnement individuel est dispensé par Madame Eléonore Meeùs, collaboratrice de la Conférence du jeune barreau depuis 2012 pour les exercices de plaidoiries et parallèlement comédienne, formatrice en technique vocale et conseillère en prise de parole en public pour entrepreneurs, enseignants et avocats.

Son travail vise à forger une méthode de travail autonome permettant de proposer un discours clair, intelligible, à l'architecture cohérente et débarrassé des clichés.

Formation proposée en 2 séances de 90 minutes chacune
(Le temps consacré et le nombre de séances peut être adapté selon les besoins spécifiques de chacun.)

Contact :

Email : eleonoremeeus@la-clef.be
Téléphone : 0476/28.03.15

Coût :

Stagiaires : 225€
Non-stagiaires : 300€

Formation permanente :

La participation donne droit à 1,5 points de formation OBFG par séance





QUALITY TOGA'S & UNIFORMS



Des toges de qualité destinées aux fonctions les plus diverses. Service efficace qui répond aux souhaits du client.

Pay&Go service:
des centaines de toges disponibles de stock.

Rue Ant. Dansaert 84 | 1000 Bruxelles | 02/511 08 04 | www.lindersbrussels.be

Pour les
commandes online,
nous garantissons
également **un service rapide.**

Les midis de l'entrepreneur

Osons l'affirmer d'entrée de jeu : oui, l'avocat est un entrepreneur, avec ses particularités et ses valeurs !

Peu d'éléments dans notre parcours de formation nous préparent à cette fonction de chef d'entreprise (même unipersonnelle) et aux capacités de gestion de base.

Nous souhaitons donc proposer un **cycle de formations en gestion d'entreprise**, vous offrant les clés pour professionnaliser votre activité. Il s'adresse tant aux avocats débutant leur activité individuelle qu'aux avocats confirmés qui souhaitent structurer leur fonctionnement.

Le programme sera articulé autour de trois pôles et est volontairement orienté vers la pratique et dispensé par des spécialistes qui connaissent bien notre profession ou qui l'exercent.

Les différentes formations seront données au rythme d'une formation par mois, le mardi midi. Bien que le programme ait été construit pour former un ensemble cohérent, chacune des formations peut aussi être suivie à la carte.

Le volet « **SOCIAL** » couvrira la **gestion d'équipe** : comment communiquer, donner des instructions et du feedback efficacement ? Comment motiver son équipe et comment donner des évaluations constructives ? Quelles sont les clés pour accompagner son équipe dans son développement propre ?

Il englobera également les **ressources humaines**, permettant d'analyser le coût salarial et le processus d'embauche de personnel. Les règles en matière de licenciement seront également évoquées.

Nous mettrons aussi l'accent sur le **bien-être au travail**. La prévention des conflits, la gestion du stress (au sein d'une équipe et à titre individuel) et la prévention du burn-out seront traités.

Le volet « **FINANCIAL** » contiendra une formation sur la **planification financière** qui abordera les étapes de l'établissement d'un plan financier, les outils de prévision financière et fiscale et la gestion des coûts, le tout dans un objectif d'optimisation de la rentabilité.

La **pratique des honoraires** ne sera pas laissée de côté, afin de faire le point sur la pluralité des approches, la prévisibilité, le recouvrement et la gestion des conflits sur honoraires.

Sous ce volet, les **relations entre associés** sera également abordée. Nous passerons en revue les différents modes d'association, les clés applicables à la répartition des coûts et bénéfices et la prévention et gestion des conflits.

Enfin, un volet « **MARKETING** » traitera des liens avec notre clientèle. Une formation nous permettra d'appréhender la **construction et la fidélisation de la clientèle**, avec une réflexion sur les objectifs et le choix des approches, sans oublier le marketing digital.

Nous donnerons également la parole à nos clients, en leur donnant l'opportunité de nous exposer **leurs attentes** et où ils voient, dans notre manière de fonctionner, des pistes d'amélioration, notamment en matière de communication, de retour ou de prévisibilité.

Nous serons, tout au long de l'année, à votre écoute afin d'assurer une concordance entre le contenu des formations et vos attentes et n'excluons pas d'ajouter d'autres sujets au programme, afin de le compléter.

Let's do business (lawyers style)!

SOCIAL
FINANCIAL
MARKETING

11 septembre :

Midi de l'entrepreneur - Relations entre associés

9 octobre :

Midi de l'entrepreneur - Construction et maintien de clientèle

6 novembre :

Midi de l'entrepreneur - Bien-être (prévention de risques)

MIDIS DE LA FORMATION

Midi de l'entrepreneur - Relations entre associés

11 septembre 2018

Intervenants : **Me Patrick De Wolf** et **Me Dirk Maertens**

Accès à la magistrature

13 septembre 2018

Intervenants : **Me Vanessa De Francquen** et **Monsieur Jean Hugue**

Les décrets wallons sur le bail

24 septembre 2018

Intervenant : **Me Sabine Delhaye**

Le rôle-clé des juridictions belges en matière d'aides d'Etat

25 septembre 2018

Intervenants : **Me Carole Maczkovics** et **Me Laure Bersou**

Midi de l'entrepreneur - Construction et maintien de clientèle

9 octobre 2018

Intervenants : **Mme Anne-Laure Losseau** et **Monsieur Ben Houdmont**

La poursuite de l'action civile dans le cadre d'une procédure pénale

11 octobre 2018

Intervenant : **Me Aurélie Verheylesonne**

RGPD : Implications pratiques dans la profession d'avocat

23 octobre 2018

Intervenant : **Me Pierre-Yves Thoumsin**

Réforme du Code civil et preuve - quels changements pour le praticien?

25 octobre 2018 | **Salle solennelle des audiences de la Cour d'appel**

Intervenants : **Me Bruno Dessart** et **Me Gaspard Dejemepe**

Midi de l'entrepreneur - Bien-être (prévention de risques)

6 novembre 2018

Intervenant : **Mme Noëlle Vonthron**

Salduz: mode d'emploi

8 novembre 2018

Intervenant : **Me Thibaut Colin**

Lieu et heure :

Salle Marie Popelin (rue de la Régence 63 à 1000 Bruxelles)
De 12h à 14h

Participation aux frais :

Stagiaires : 10 €
Avocats inscrits au tableau et autres : 15 €
Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation.

Formation permanente :

La participation au midi de la formation donne droit à 2 points de formation permanente OBF¹.
Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

Inscription préalable et paiement en ligne exclusivement via la page du jeune barreau : <http://cjbb.eventbrite.be/>

En cas de problème, veuillez adresser un courriel à mdf@cjbb.be.

Attention, les midis de la formation commencent à 12h00 ; en cas de forte affluence, à compter de 12h15, la Conférence se réserve le droit de redistribuer les places des absents. Par ailleurs, dans la même hypothèse, nous ne pouvons plus garantir l'obtention de sandwiches aux retardataires.

¹ Sous réserve d'agrément par l'OBF.

COLLOQUE

La médiation dans tous ses états: regards croisés à l'aune de la loi du 7 juin 2018

16 octobre 2018

La Chambre des représentants a voté le 7 juin 2018 une loi modifiant le Code judiciaire visant à promouvoir les modes alternatifs de règlement des conflits : introduction du droit collaboratif dans le Code judiciaire et renforcement des leviers propices à la généralisation de la médiation. Le législateur dote ainsi les praticiens d'une pléthore d'initiatives concrètes permettant de proposer plus efficacement la médiation comme outil de résolution des conflits.

Il en résulte des modifications de nos habitudes de travail et une obligation accrue d'information que nous vous proposons d'examiner sous un angle éminemment pratique. Des praticiens (magistrats, avocats, assureurs, médiateurs) partageront leur expérience de manière à vous enrichir, mettront en exergue les conséquences concrètes de la nouvelle loi sur notre profession et approfondiront certains étapes clés du processus de médiation afin de maximiser les probabilités d'aboutir à un accord au terme du processus, le tout en recentrant la résolution du conflit autour de l'humain et de ses propres capacités à innover et à élaborer ses solutions.

Partenaires: bMediation, Gemme, barreau de Bruxelles

Programme :

*Direction scientifique : Monsieur **Gil Knops**, avocat et médiateur agréé*

9h - 9h15	Accueil des participants et mot de bienvenue de la présidente de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles (Madame Anne-Claire Dombret , avocate et médiatrice agréée)	12h30 - 13h45	Pause déjeuner
9h15 - 10h45	Le rôle du magistrat à l'aune de la nouvelle loi sur la médiation (Mesdames Frankignoul, Hayez et Favart ainsi que Monsieur Moreno , magistrats)	13h45 - 14h45	Susciter la créativité des parties au stade de la phase des options: jeux d'enfants? (Madame Martine Becker , médiatrice agréée)
10h45 - 11h	Pause-café	14h45 - 15h30	La négociation valeuruelle comme outil alternatif de négociation (Monsieur Philippe Dambly , Formateur en médiation Avocats.be)
11h - 12h	Le rôle de l'avocat dans le processus de médiation à l'aune de la nouvelle loi sur la médiation (Monsieur Gil Knops , avocat et médiateur agréé)	15h30 - 15h45	Pause-café
12h - 12h30	Existe-t-il un marché de la médiation ? (Monsieur Gérard Kuyper , avocat et médiateur agréé)	15h45 - 16h45	Techniques de négociation avancées dans la phase de négociation (Madame Coralie Smets Gary , médiatrice agréée)
		16h45 - 17h15	Le rôle du barreau de Bruxelles dans la promotion de la médiation (Monsieur Michel Forges , bâtonnier)
		17h15 - 17h30	Conclusions de la journée de colloque

Lieu : Salle des audiences solennelles de la cour d'appel de Bruxelles, Place Poelaert 1, 1000 Bruxelles

Heure : de 9h à 17h30

Prix :

Stagiaires : 40 €

Membres de la Conférence : 140 €

Non-membres de la Conférence : 160 €

Formation permanente :

La participation au colloque donne droit à 3 points de formation permanente OBFG et à 6 heures de formation permanente par la Commission Fédérale de Médiation¹. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions : www.cjbb.be

¹ Sous réserve d'agrément par l'OBFG.

COLLOQUE

Les avocats et le blanchiment : actualités, enjeux et perspectives

24 octobre 2018

Ce colloque et son ouvrage proposent de dresser un état des lieux complet et actualisé de la problématique du blanchiment de capitaux et de ses implications sur l'exercice de la profession d'avocat. Le point est fait, en termes clairs, sur les contours de l'assujettissement de l'avocat à la réglementation préventive, et sur les obligations qui lui incombent en tant qu'entité assujettie au dispositif préventif. Une attention particulière est portée à la nouvelle approche fondée sur les risques. Les implications concrètes de la réglementation préventive sur l'organisation et l'exercice de la profession, notamment en association, sont exposées. La question du contrôle, de son organisation et ses structures est spécifiquement examinée. La cohabitation du volet préventif avec d'autres domaines du droit, tels que la responsabilité civile, la protection des données personnelles, la vie privée ou les obligations de discrétion professionnelle est également abordée. Une contribution s'attache spécifiquement au volet pénal, moins dense mais tout aussi important, par ses implications, que l'arsenal préventif. Une attention spéciale est prêtée aux perspectives d'évolution de cette matière en constant développement, déjà annoncées par la cinquième directive, mais aussi par les travaux de modification du Code pénal.

Le colloque et l'ouvrage sont spécifiquement destinés aux avocats. Ils ont pour objectif principal de les sensibiliser aux nombreuses implications de la problématique du blanchiment de capitaux sur l'exercice de leur profession. Ils s'adressent également à toute personne nourrissant un intérêt particulier pour la problématique, devenue incontournable, du blanchiment de capitaux.

Programme :

13h30	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	15h15	PAUSE
13h45	INTRODUCTION GENERALE L'avocat et le blanchiment : quels enjeux pour la profession ? Maurice KRINGS	15h45	PREVENTION DU BLANCHIMENT Le contrôle et les sanctions Pierre CORNIL et Yves DEMANET
14h15	PREVENTION DU BLANCHIMENT Les obligations de l'avocat, en pratique (identification, évaluation et gestion des risques, identification des clients et des bénéficiaires économiques, vigilance constante, déclaration de soupçons) Sabrina SCARNA	16h15	PREVENTION DU BLANCHIMENT La prévention du blanchiment de capitaux à la rencontre des autres domaines du droit (responsabilité civile, droit des contrats, privacy, devoirs de discrétion professionnelle) Nathalie COLIN et Alexandre HUBLET
14h45	PREVENTION DU BLANCHIMENT Les aspects organisationnels et les spécificités liées à l'exercice de la profession en association (formation du personnel, compliance officer, organisation interne, etc.) David VERWAERDE	16h45	REPRESSION PENALE DU BLANCHIMENT DE CAPITAUX L'avocat et l'infraction de blanchiment : l'article 505 du Code pénal et son autonomie par rapport au dispositif préventif André RISOPOULOS
		17h15	CONCLUSIONS DU PRESIDENT Jean-Pierre BUYLE

Lieu : SPF Justice, 115 boulevard de Waterloo, 1000 Région de Bruxelles-Capitale

Heure : 13h30 – 18h

Prix :

Stagiaires membres de la Conférence sans ouvrage : 50 €
Stagiaires membres de la Conférence avec ouvrage : 105 €
Membres de la Conférence sans ouvrage : 70 €
Membres de la Conférence avec ouvrage : 125 €
Non-membres de la Conférence sans ouvrage : 90 €
Non-membres de la Conférence avec ouvrage : 145 €

Formation permanente :

La participation au colloque donne droit à 3 points de formation permanente. Une attestation sera remise aux participants le jour même.

Inscriptions :

www.cjbb.be

¹ Sous réserve d'agrément par l'OBFGB.



Par
Pierre-Yves
Thoumsin

PRIX DES ANCIENS PRÉSIDENTS

Le prix des anciens présidents de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles récompense chaque année le stagiaire qui aura rédigé la meilleure consultation en la forme et au fond, sur un sujet imposé. Votre consultation (anonyme), adressée au président de la Conférence, doit parvenir sous pli fermé, en deux exemplaires dactylographiés, au secrétariat de la Conférence pour le 2 novembre 2018 au plus tard. Les participants sont tenus de joindre à leur envoi une enveloppe scellée dans laquelle ils indiqueront leur identité et le numéro de téléphone sur lequel ils pourront être joints le soir de la délibération. La tradition veut en effet que le lauréat soit invité à rejoindre le jury, même très tard, après la délibération. L'anonymat des candidats dont la consultation n'aura pas été retenue sera préservé par la destruction des enveloppes contenant leur identité. Le prix sera remis lors de la séance solennelle de rentrée du 18 janvier 2018. Vous trouverez ci-dessous l'énoncé de la question qui a été rédigé par Me Pierre-Yves Thoumsin, ancien président de la Conférence, que nous remercions chaleureusement.

Dimanche 15 juillet, 15 heures, balcon de l'hôtel de ville de Bruxelles. Sous le regard dépité de l'échevin des sports, Kevin De Bruyne s'empare du micro et lance un vibrant « Je m'en bats les *** ». Ouillouillouille : la phrase est reprise en chœur par les milliers de supporters présents sur la Grand-Place.

Mardi 17 juillet, 17 heures, Laethem-Saint-Martin. Jean-Marouane Hazewée, artiste pop notoire de la périphérie gantoise s'active dans son atelier. Exalté par les prestations footballistiques et folkloriques de notre équipe nationale, il met la dernière main à une série de quatre toiles réalisées à la manière d'Andy Warhol. Intitulée « De Gentse Zot », l'œuvre est un hommage au milieu de terrain des Diables natif de la région et à ses interventions truculentes.

En voici la reproduction :



Mercredi 15 août, 11 heures, Durbuy.

Un groupe de touristes chinois s'agglutine devant l'échoppe exploitée par la SPRL Jodisque & Jodisque & Partners. En quelques minutes, ils font main basse sur le stock de 50 T-Shirts reproduisant l'œuvre de Jean-Marouane Hazewée qui venaient d'être placés en vitrine :



Alléché par ce succès, le gérant Toby Jodisque passe sans hésiter une nouvelle commande de 500 pièces. Pourquoi s'en priverait-il ? Les t-shirts lui sont vendus à un prix défiant toute concurrence par une petite entreprise de Guangzhou et ils lui seront livrés en un temps record au terminal TNT de Bierset.

Jeudi 23 août, 11 heures, Laethem-Saint-Martin.

Sensible à l'engouement suscité par son œuvre et désireux d'assurer à son art une diffusion aussi large que possible, Jean-Marouane Hazewée acquiert le nom de domaine « gentsezot.com ». Il lance sous cette dénomination une plateforme de vente en ligne permettant l'ac-

quisition de sérigraphies de l'œuvre éponyme ainsi que des t-shirts la reproduisant.

Jeudi 30 août, 14 heures, La Haye. Sous le bénéfice de la procédure accélérée, l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle accorde à Jean-Marouane Hazewée l'enregistrement de la marque Benelux GENTSE ZOT pour des vêtements en classe 25, pour des services de gestion des affaires commerciale en classe 35 et pour des services de divertissement et activités culturelles en classe 41.

Lundi 3 septembre, 8 heures, léger ralentissement au carrefour Léonard.

Votre portable tressaute sur le tableau de bord. L'appel provient d'Axelle Bricola, juriste de la SPRL Brouwerij De Halve Maan. Sa hiérarchie a pris connaissance avec stupeur des frasques de Hazewée et Jodisque. « C'est proprement déloyal et d'un goût particulièrement douteux. Nous devons réagir : comme vous le savez nous ne faisons pas dans la dentelle ! », s'égosille Madame Bricola, alors que vous désespérez d'arriver à 9 heures au Palais de justice.

De Halve Maan souhaite interdire rapidement la reproduction de l'œuvre de Jean-Pascal Hazewée, sous quelque forme que ce soit, ainsi que tout usage de la dénomination « Gentse Zot ». A-t-elle des chances de succès et sur quelles bases ? Le cas échéant, quelles procédures pourriez-vous lui conseiller et devant quelles juridictions les introduire ? Une fois extirpé des embouteillages, c'est à ces questions qu'il vous appartiendra de répondre.

FACILITEZ VOTRE VIE D'ENTREPRENEUR

GRÂCE À NOS OUTILS EN LIGNE



SMARTSTART ONLINE

Créez, modifiez ou
cessez votre activité



COMPASS

Protégez votre activité,
votre famille et votre
personne



SMARTSALARY

Traitez les salaires et
visualisez les résultats
en un clin d'œil

BESOIN DE CONSEILS SPÉCIFIQUES ?

Envoyez un e-mail à entreprendre@partena.be ou prenez
rendez-vous avec un de nos experts au 078/78.78.33

WWW.PARTENA-PROFESSIONAL.BE/OUTILS



Entreprendre avec les entrepreneurs

PRIX TAPIE - VAN REEPINGHEN

Entré au barreau en 1951, **Paul Tapie** prononçait le discours de rentrée « Equivoques d'une liberté » le 10 novembre 1956 sous la présidence de Léon Goffin. Il sera ensuite président de la Conférence du jeune barreau au cours de l'année judiciaire 1963-1964.

Il quitte le barreau en 1972 pour rejoindre le Conseil d'Etat, dont il sera premier président de 1991 jusqu'à son décès inopiné, lors d'une conférence à Tunis, en 1996.

Titulaire de la chaire de droit administratif au centre de droit public de l'ULB, Paul Tapie lui donna le rayonnement international qu'il conserve aujourd'hui, des mots mêmes de son ami Roger Lallemand, dans l'hommage qui lui a été rendu après son décès.

Le bâtonnier **Charles Van Reepingen** a eu la lourde tâche de diriger la Conférence au cours de l'année judiciaire 1945-1946, plus de dix ans après avoir prononcé le discours de rentrée en hommage à Charles Woeste, le 25 novembre 1933.

Parallèlement à sa carrière au barreau, il fut professeur de procédure civile à l'UCL et nommé commissaire royal à la réforme du

code de procédure civile qu'il contribua grandement à remodeler dans ce qui constitue encore aujourd'hui notre Code judiciaire.

Anciens orateurs, anciens présidents, ils ont contribué au rayonnement de la Conférence du jeune barreau au-delà du barreau et, en particulier, dans le monde académique et universitaire comme, à leur suite, de nombreux commissaires qui assument des mandats académiques et scientifiques.

En leur honneur, la Conférence a instauré, au cours de l'année judiciaire 2017-2018, un nouveau prix qui récompense un travail de fin d'étude universitaire abordant un aspect pratique et utile aux avocats de la matière traitée.

Le règlement du prix est disponible sur le site de la Conférence. Cette année, c'est le droit de la famille qui est à l'honneur.

Les candidats qui ont rédigé leur travail de fin d'étude en cette matière après le 15 octobre 2013 peuvent déposer leur texte, au plus tard le 20 décembre 2018, pour remporter le premier prix, qui sera remis au cours de la rentrée solennelle, le 18 janvier prochain.

LES COUPES DE LA CONFÉRENCE

Parce que la première édition fut un succès et parce que le sport, c'est aussi la vie, le Jeune Barreau organise, cette année encore, « Les Coupes de la Conférence ».

Plusieurs tournois se dérouleront au cours de l'année judiciaire : outre les traditionnels tournois de golf et de tennis, une compétition de badminton et de pétanque seront, notamment, au programme. Par ailleurs, la Conférence encouragera ses membres à participer aux 20 km de Bruxelles.

A l'occasion de chacun de ces événements sportifs, des points seront distribués aux gagnants de l'épreuve et à leurs cabinets. Le Règlement de la Coupe est consultable sur le site www.cjbb.be.



Lors de l'assemblée générale de la Conférence du 21 juin 2018, trois coupes ont été distribuées :

- La coupe Marie Popelin à Me **Jessica Bracker**
- La coupe Pierre Paulus de Châtelet à Me **Gil Knops**
- La Coupe du Jeune Barreau au **cabinet Buyle Legal**

Les trophées sont remis en jeu. Quel le meilleur gagne !

TRIVIAL-PICTIO-PURSUIT RENCONTRE ENTRE AVOCATS ET MAGISTRATS

12 septembre 2018

Magistrats, vous êtes curieux de savoir si les avocats sont sympathiques sans leur robe ?

Avocats, vous vous demandez si les magistrats restent toujours dans leur tour d'ivoire ?

Vous le découvrirez à l'occasion de cette soirée ludique où Trivial Pursuit, Pictionary et Chapi-Chapeau seront revisités pour donner un quizz judiciaire taillé sur mesure et à la portée de tous !

La soirée sera animée en duo par une Conférence du jeune barreau plus tolérante que jamais et un sévère magistrat à l'affût de la moindre tricherie...

Lieu : Vestiaire des avocats – palais de justice, place Poelaert 1 – 1000 Bruxelles

Heure : 19h30

Prix :
Stagiaires membres de la Conférence : 5 €
Avocats membres de la Conférence : 10 €
Non-membres de la Conférence : 15 €

Inscription : www.cjbb.be



LA DÉFENSE EN DANGER REGARD D'UN AVOCAT SUR SES CONFRÈRES EN LIEUX MOINS SÛRS

11 octobre 2018

Martin Pradel est de ceux qui marquent d'abord par leur sourire franc et leur bienveillance.

Il est facile d'accès, généreux, taquin.

Rien ne laisse présager qu'à l'intérieur, cet avocat brûle d'un engagement sans limite.

Martin Pradel a fait le choix d'une carrière atypique. Alors qu'il démarrait dans le cabinet de son père avec une clientèle essentiellement commerciale, il réussit en 2008 le concours d'éloquence l'amenant à devenir secrétaire de la conférence du stage de Paris¹ et se retrouve à défendre les plus démunis dans les affaires criminelles. C'est l'époque des premiers djihadistes en France. Pradel y est confronté à la faiblesse du système : *« Ces dossiers poussent notre démocratie dans ses retranchements. Or elle se révèle fragile. Avec la peur vient la tentation de faire l'économie d'une justice irréprochable. (...) La loi pénale ne vaut que si elle est appliquée à la lumière des droits fondamentaux. En ceci, je suis effaré de voir nos belles institutions prôner des principes fantastiques et les tordre dans la minute qui suit »*.

Rapidement, son engagement pour la défense des libertés fondamentales le porte au-delà des frontières françaises. A 40 ans, il a travaillé au sein de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a été Secrétaire-Général de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune (CIB) et est directeur des Droits de l'Homme et de la Défense au sein de l'Union Internationale des Avocats (UIA).

En Belgique, nous avons surtout entendu parler de lui l'année dernière alors qu'il défendait Loup Bureau, ce jeune journaliste de 27 ans placé en détention par le régime turc pour « terrorisme » après avoir réalisé un reportage sur les combattants kurdes en Syrie.

Parmi les libertés pour lesquelles Martin Pradel lutte sans compter, il y a le droit à un procès équitable. Son parcours le mène au constat que dans de nombreux pays, l'avocat, quand il défend, conseille ou simplement écoute un justiciable dans le secret, est un « gêneur ». Il rencontre des confrères en danger simplement en raison de leur mission de défense, et s'investit à leurs côtés en tant que conseil.

En janvier dernier, c'est finalement lui-même qui se retrouve évoqué par Erdogan lors d'un entretien de ce dernier avec le président Macron, les prises de position fermes et sans concession de Pradel ayant apparemment irrité le président turc. Ce qui lui est reproché ? D'avoir

été l'avocat de plusieurs confrères turcs ainsi que d'un journaliste, lui aussi emprisonné pour avoir exercé son métier.

Lieu : Salle des audiences solennelles, palais de justice place Poelaert 1 – 1000 Bruxelles

Heure : 19h45 (début de la conférence à 20h précises)

Prix :
Stagiaires membres de la Conférence : 5 €
Autres membres de la Conférence : 10 €
Non-membres de la Conférence : 15 €

Inscription : www.cjbb.be



Le 11 octobre prochain, Martin Pradel nous racontera comment aujourd'hui encore, dans un grand nombre de pays, nos confrères sont mis en danger en raison de leur profession. Porteur d'espoir, il nous expliquera comment nombre d'entre eux, au prix d'être poursuivis ou emprisonnés - quand ils ne sont pas simplement supprimés -, se lèvent et refusent le fonctionnement de justices qui leur semblent partiales ou instrumentalisées.

Cette conférence sera présentée et animée par notre confrère Marc Dal.

PLACE AUX ENFANTS

20 octobre 2018

Le samedi 20 octobre 2018, la Ligue des familles, en collaboration avec la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, fait place aux enfants en leur proposant de plonger dans la sphère judiciaire afin de mieux en comprendre les rouages. Cette activité, qui s'adresse aux enfants de 8 à 12 ans, consiste en une visite guidée du palais de justice et de différentes salles d'audience, suivie d'un procès fictif auquel ils participent activement. Les places sont limitées et l'inscription préalable est indispensable.

Lieu : Palais de justice, place Poelaert 1 – 1000 Bruxelles

Heure : de 10h30 à 12h ou de 14h à 15h30

Prix : Gratuit

Inscription : www.cjbb.be



TOURNOI DE BADMINTON

23 octobre 2018

Que vous soyez débutant, amateur ou confirmé, enfiler votre maillot et rejoignez-nous pour taper le volant avec vos confrères. La première manche de la coupe de la Conférence 2018-2019 se jouera ici !

On se disputera la première place de la catégorie simple et de la catégorie par cabinet (en double), les infatigables étant encouragés à s'inscrire dans les deux compétitions !

Lieu : Move Zone Dance Crew - Rue Général Thys 12 - 1050 Bruxelles

Heure : 18h45 (début du tournoi à 19h)

Prix : 15 €

Inscription : www.cjbb.be



PLACE À L'IMPROVISATION !

La prise de parole sera mise à l'honneur, vous disait-on. Mieux encore, la prise de parole *improvisée* sera mise à l'honneur ! Théâtrale, créative et spontanée, l'improvisation libère l'esprit et nous voulons vous en faire la démonstration.

Initiation à l'improvisation

7 novembre 2018

Laissez-vous tenter et venez vous prêter à l'exercice le temps d'un soir ! Au vestiaire des avocats, le 7 novembre prochain, un coach professionnel vous donnera les premières notions du théâtre improvisé et vous permettra de monter sur scène en toute décontraction pour laisser libre cours à votre imagination. Ceux qui y ont goûté ont rarement été déçus !

Lieu : Vestiaire des avocats – palais de justice, place Poelaert 1 – 1000 Bruxelles

Heure : 19h00

Prix : 15 €

Inscription :

Réservation préalable obligatoire sur le site www.cjbb.be
Le nombre de places étant limité, les réservations seront prises en compte selon l'ordre des paiements.



Match d'improvisation « Avocats vs. les Pros »

14 novembre 2018

Rassurez-vous, nous n'avons pas oublié les plus timides : que ceux qui préfèrent garder la place de spectateur bloquent plutôt le 14 novembre !

Une équipe d'avocats téméraires s'est essayée à l'exercice durant six entraînements pour vous offrir un match d'impro unique en son genre ! Les voilà parachutés pour votre plus grand plaisir sur la scène du vestiaire des avocats face à leurs professeurs, une équipe d'improvisation professionnelle.

Ne manquez pas le rendez-vous, ça ne se jouera qu'une fois !

Lieu : Vestiaire des avocats – palais de justice, place Poelaert 1 – 1000 Bruxelles

Heure : 19h30 (début du spectacle à 20h précises)

Prix : 15 €

Inscription :

Réservation préalable obligatoire sur le site www.cjbb.be
Le nombre de places étant limité à la capacité de la salle, les réservations seront prises en compte selon l'ordre des paiements.

Voyage en terres de feu :

LA SICILE et les ÎLES ÉOLIENNES

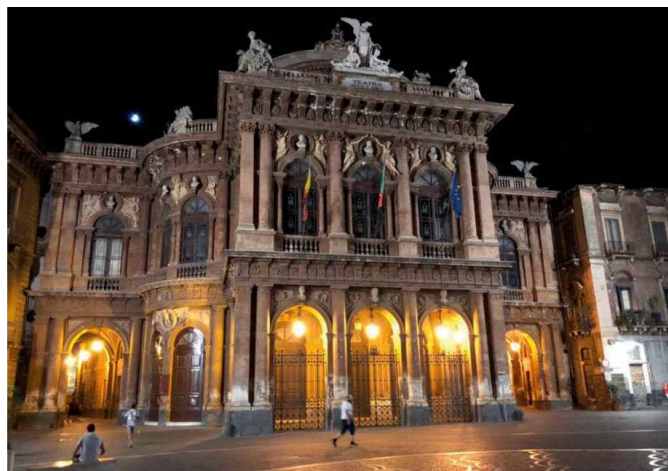
du 30 avril au

Rêvez d'un soleil ardent et de terres volcaniques bordées de mers turquoise.

Rêvez du vent chaud qui parcourt les rues de Syracuse ou encore d'un coucher de soleil éclatant sur l'amphithéâtre de Taormine, au nord de la Sicile.

Rêvez, enfin, de voguer de terre en terre dans les mystérieuses îles Éoliennes et de voir la lave du volcan Stromboli jaillir de ses cratères sous vos yeux.

Ce sont ces rêves que nous vous invitons à réaliser au printemps prochain, le temps de cinq jours.





On ne finit jamais de s'extasier devant les joyaux de la Sicile. Son patrimoine historique mêle les cultures grecques, romaines et arabes, tandis que ses trésors naturels offrent les paysages les plus spectaculaires d'Europe. Décrite par Guy de Maupassant comme « la demeure des dieux et du diable », il suffit d'y mettre les pieds pour comprendre la fascination que l'île a pu faire naître au cours des siècles.

« Les femmes y sont plus dangereuses que les coups de fusil » disait encore Francis Ford Coppola à propos de la Sicile. Venez donc voir par vous-même !

Pas de tour operator, pas de dépense somptuaire ni d'excès de luxe : ce voyage se veut accessible à tous.

Il a été taillé sur mesure pour vous au cours de cet été par quelques dévoués membres de l'équipe du Jeune Barreau qui se sont rendus sur place.

Nous vous présenterons le programme complet du voyage lors de la soirée sicilienne qui se tiendra le 3 octobre prochain à 19h30 au vestiaire des avocats.

4 mai 2019



Les **langues** du monde
au **cœur** de l'Europe

Depuis plus de 21 ans au service
des avocats de tous les barreaux
de Belgique et à l'étranger

Traductions juridiques, techniques, médicales
et financières

Toutes langues

Avenue Louise 146 • 1050 Bruxelles • Tél. +32 2 646 31 11
Fax : +32 2 646 83 41 • translat@pauljanssens.be



PAUL JANSSENS SA
INTERNATIONAL

www.pauljanssens.com

2 AVOCATS 1 RESTO



Par Charlotte Jacobs et Mikel Goldrajch

Le dicton dit que si deux avocats débattent d'un sujet, trois avis différents ressortiront. Alors, s'ils décident d'aller dîner ensemble, les avis ne seront pas toujours partagés... et la mauvaise foi sera de mise.

À la recherche d'un restaurant avant une séance cinéma, nous avons atterri par hasard au Classico la Brasserie. Cette découverte, bien que fortuite, mérite une place dans ce premier périodique.

Lieu

M: L'établissement est situé dans le quartier du Châtelain, non loin de notre destination finale, l'UGC Toison d'or.

C: Comme nous étions jeudi et en période de vacances, nous avons trouvé une place de parking juste en face du restaurant. Ce qui est plutôt rare dans le quartier du Châtelain.

M: Le cadre du restaurant est moderne avec trois atmosphères distinctes: un long bar à manger, où l'on va et vient sans réserver, une salle à manger



Classico la Brasserie

classique, qui fait penser à un quai de gare avec ses grandes banquettes en bois et la terrasse, côté rue, pour profiter des belles soirées d'été, où nous sommes attablés.

Service

M: Le service est rapide et décontracté. En fin de repas, le chef a pris le temps de s'assurer que nous avions apprécié ce qu'il nous avait préparé.

C: Nous étions parmi les premiers clients de la soirée, ce qui explique peut-être la grande disponibilité des serveurs et la rapidité du service. J'ai été un peu déçue par l'absence de plusieurs plats pourtant annoncés au menu.

Carte

M: Le Classico la Brasserie propose, comme son nom le laisse présager, des classiques de brasserie: tartare de bœuf, boudin noir, dos de cabillaud, entrecôte irlandaise, etc.

C: En suggestions, plusieurs plats attirants et originaux : tourteaux marinières, œuf poché et asperges vertes, solettes de Zeebruges marinière, noix de gigot d'agneau, salade de haricots et maatjes.

M: Comme entrée, j'ai choisi un gaspacho andalou, crème de ricotta des pouilles, huile au basilic et croûtons.

En plat, j'ai pris les solettes accompagnées de frites croustillantes. Et, en dessert, j'ai mangé une mousse glacée aux abricots, fraises marinées au citron et son coulis. Les goûts étaient très équilibrés et les portions généreuses. La carte propose une grande gamme de vins, surtout naturels.

C: J'ai commencé par la salade d'asperges et le saumon fumé, accompagnée d'une délicieuse vinaigrette. En plat, j'ai pris le poulpe confit avec sa piperade basquaise. La crème brûlée aux framboises et glace à la verveine citronnée était un vrai délice ! Un peu lourd peut-être avant un film de trois heures...

Pour une entrée, un plat et un dessert, il faut compter un budget d'environ 50-55 euros par personne.

Conclusion

Nous avons été agréablement surpris par le Classico la Brasserie qui est un excellent point de chute avant un cinéma ou simplement pour profiter d'une belle soirée d'été.

info@honorys.com
+32 2 378 24 94

HONORYS
Drapes & Accessoires

LES TOGES D'AVOCATS QUI FONT JUSTICE

LE CHOIX · LE PRIX · LE SERVICE
Vente en ligne
www.honorys.com

www.classico-la-brasserie.com
Rue Américaine 124, 1050 Ixelles
Du mardi au samedi :
de 12h à 15h — de 19h à 23h





Infos légales

La Conférence est éditée par l'ASBL Conférence du jeune barreau dont le siège social est établi place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le n° 0409.298.626. www.cjbb.be

Éditeur responsable

Anne-Claire Dombret
avenue Molière, 256
1180 Bruxelles
t 02/344 50 56
f 02/344 55 65
acd@kalamian.be

Rédacteur en chef

Audrey Despontin
avenue Louise, 523
1050 Bruxelles
t 02/600 52 00
f 02/600 52 01
adespontin@buylelegal.eu

Contact pour les annonceurs

Stéphanie Michiels
rue Joseph Stevens, 7
1000, Bruxelles
T 02/282 40 82
smichiels@crowell.com

Consultez notre Charte relative à la protection des données personnelles sur notre site www.cjbb.be

Graphisme,
lay-out, coordination
et corrections :
Wolters Kluwer



Calendrier en bref

11 SEPTEMBRE

Midi de l'entrepreneur
Relations entre associés

12 SEPTEMBRE

Trivial-Pictio-Pursuit
Rencontre entre avocats et magistrats

13 SEPTEMBRE

MDF
Accès à la magistrature

21 SEPTEMBRE

Accueil des stagiaires / Soirée de la Conférence

24 SEPTEMBRE

MDF
Les décrets wallons sur le bail

25 SEPTEMBRE

MDF
Le rôle-clé des juridictions belges en matière d'aides d'Etat

3 OCTOBRE

Soirée sicilienne
Présentation du grand voyage

9 OCTOBRE

Midi de l'entrepreneur
Construction et maintien de clientèle

11 OCTOBRE

MDF
La poursuite de l'action civile dans le cadre d'une procédure pénale

11 OCTOBRE

Grande Conférence
Martin Pradel - La défense en danger - Regard d'un avocat sur ses confrères en lieux moins sûrs

16 OCTOBRE

Colloque
La médiation dans tous ses états: regards croisés à l'aune de la loi du 7 juin 2018

20 OCTOBRE

Place aux enfants

23 OCTOBRE

MDF
RGPD : Implications pratiques dans la profession d'avocat

23 OCTOBRE

Sport
Tournoi de badminton

24 OCTOBRE

Colloque
Les avocats et le blanchiment : actualités, enjeux et perspectives

25 OCTOBRE

MDF
Réforme du Code civil et preuve - quels changements pour le praticien?

6 NOVEMBRE

Midi de l'entrepreneur
Bien-être (prévention de risques)

7 NOVEMBRE

Improvisation
Initiation à l'improvisation

8 NOVEMBRE

MDF
Salduz: mode d'emploi

14 NOVEMBRE

Improvisation
Match d'improvisation « Avocats vs. les Pros »

Cotisations

Le paiement de la cotisation au jeune barreau de Bruxelles permet de participer à prix réduit à la plupart de ses activités. En outre, seuls les membres effectifs en ordre de cotisation sont admis à participer aux prix organisés par la Conférence du jeune barreau et aux élections en fin d'année judiciaire. Pour l'année judiciaire 2018 -2019, les cotisations sont les suivantes :

Membre effectif :

- Avocat stagiaire : 20 €
- Avocat inscrit au tableau depuis moins de 10 ans : 50 €
- Avocat inscrit au tableau depuis 10 ans et plus : 75 €
- Avocat honoraire : 50 €

Membre adhérent :

- Conjoint d'avocat stagiaire : 20 €
 - Conjoint d'avocat inscrit au tableau : 50 €
 - Membre sympathisant : 50 €
- Vous pouvez désormais vous faire membre en quelques clics directement sur notre site <https://www.cjbb.be/shop>. 2) Vous pouvez également renvoyer le bulletin en annexe et verser votre cotisation sur le compte BE68 6300 2151 2134 de la CJBB.



Legal insights

Reinvents legal reasoning

*Une nouvelle
perspective pour votre raisonnement juridique*

Legal insights est un outil réellement innovant sur le marché qui :

- permet d'associer expertise, intelligence artificielle et big data
- rend accessibles des milliers de jugements et arrêts publiés et non-publiés
- pointe aisément les affaires similaires
- modifie manifestement la construction de votre argumentaire juridique



Wolters Kluwer
When you have to be right

Curieux ?

Testez Legal insights (module Licenciement)
via **wkbe.be/legal-insights-fr**